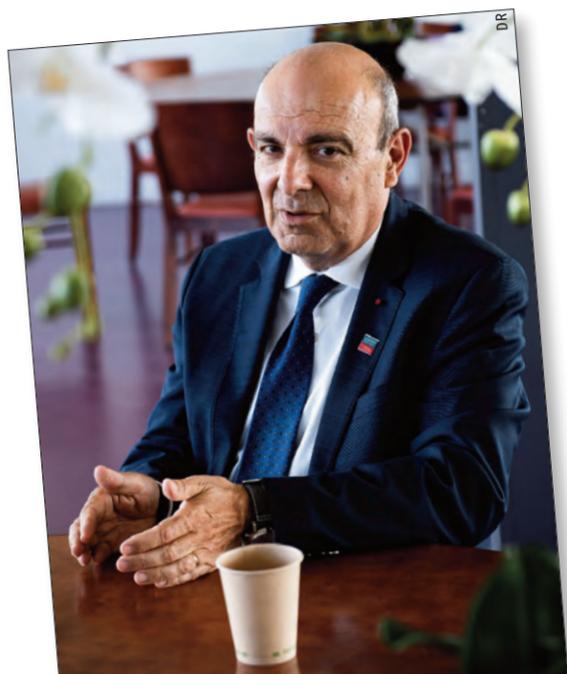


le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



L'interview de la semaine

« La France doit rester une puissance industrielle »

Lui-même confronté au défi d'une économie mondiale bousculée par la covid, le patron de Dassault Aviation, Eric Trappier appelle, en tant que président de l'UIMM, ses troupes à l'optimisme sans relâcher les efforts pour autant. *Page 16*

Deux ministres au secours du vin



Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du Tourisme, se sont rendus à Chablis, mardi 20 juillet, pour assurer aux producteurs, aux

acteurs de l'œnotourisme et aux élus locaux le soutien de l'État. Ce déplacement intervient dans un contexte économique particulier pour les viticulteurs français et en premier lieu pour producteurs du Chablisien. Sur le plan des exportations, si l'annonce d'un accord entre l'Union européenne et les États-Unis gelant pour les cinq prochaines années les surtaxes liées à la guerre commerciale entre Airbus et Boeing constitue une bonne nouvelle, la crise sani-

taire, puis les gelées tardives du printemps, ont fortement ébranlé les exploitants icau-nais dont certains doivent faire face à des besoins impérieux de trésorerie.

Page 3

Âges & Vie double ses implantations en 2021

De la première maison née en 2008 à Montfaucon (25), à la centaine d'habitat en colocation pour personnes âgées en perte d'autonomie créée d'ici à la fin de cette année, la société Âges & Vie ne cesse de voir son concept inédit se développer dans toute la France. *Page 4*

Quand l'alimentation santé fait recette

À 25 ans, la jeune influenceuse franc-comtoise Lucie Brisotto, créatrice du compte Instagram « Healthy food creation », riche de 30.000 followers, a déjà sorti cinq livres de recettes. *Page 2*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 13

Des billets Doubs pour charmer les touristes

La destination Doubs a été fortement impactée par la crise sanitaire et ses conséquences se poursuivent en 2021. Afin d'en amoindrir les effets, le département du Doubs, soucieux de préserver cette richesse touristique, a missionné Doubs Tourisme afin de mettre en œuvre, comme en 2020, les Billets Doubs. Au total, ce sont 42 lieux touristiques, répartis en 15 sites de visites (Dino-Zoo, Saline

royale, Musée de l'Aventure Peugeot, Grotte d'Osselle...), cinq compagnies de navigation et 22 prestataires d'activités de loisirs, qui peuvent en bénéficier (100.000 exemplaires ont été édités). Ce sésame permet aux visiteurs d'accéder gratuitement à l'un des sites de visites participant ou de bénéficier d'une réduction de dix euros sur une activité de loisir.

Page 5

« Un été en France » prend la route du mougat. *Page 15*

NOUVELLES EDITIONS

petit futé Bourgogne

petit futé Côte-d'Or

version numérique offerte

En vente chez votre libraire et sur internet www.petitfute.com

Suivez nous aussi sur   

R 28302 - 4771 - 1,50 €



LPME
L'Union Publique des Moyennes entreprises

EXPERTS MARCHÉS PUBLICS

CONSEIL
ACCOMPAGNEMENT
FORMATION

NOTRE OFFRE AUX DONNEURS D'ORDRES PUBLICS :

- Aide à la définition de stratégies d'achat
- Élaboration de dossiers de consultation des entreprises
- Analyse des offres, assistance aux négociations et suivi contractuel
- Claim management et prévention des conflits

NOTRE OFFRE AUX ENTREPRISES :

- Aide à la réponse aux appels d'offres
- Aide à la dématérialisation (veille, dépôt, signature, ...)
- Assistance pré-contentieux



Dijon-Lyon-Marseille
Saint-Denis de
La Réunion

Pour nous contacter :

www.lpme.fr
contact@lpme.fr
03.80.32.03.98



En une minute sur internet



La vaccination contre le COVID 19



Le marché des véhicules d'occasion



baromètre

Une minute sur internet

Soixante secondes sur Internet, ce n'est pas bien long et pourtant... Pendant ce court laps de temps, une quantité gigantesque de données se crée et s'échange sur la toile. Les chiffres publiés par le site AllAccess, se basant sur les recherches de Lori Lewis, en constituent une bonne illustration. En 2021, il est par exemple estimé qu'une seule petite minute suffise pour que 500 heures de contenus soient mises en ligne sur YouTube, 69 millions de messages soient envoyés sur Whatsapp et Facebook Messenger et plus d'un 1,36 million d'euros soient dépensés en ligne. Dans une infographie du site statista.com, il est également mis en évidence que, dans cette même minute, 197,6 millions de mails sont envoyés, que 695.000 stories sont partagées sur Instagram, que 28.000 abonnés Netflix sont en ligne et que 9.132 connexions sont réalisées sur LinkedIn. Ça donne le tournis !

La BFC sixième région la plus vaccinée

Au 14 juillet, à partir des données du site CovidTracker, statista.com indique que plus de 54 % de la population française était partiellement vaccinée et que 43 % avait reçu l'intégralité des doses. Cependant, il existe de fortes disparités entre les régions. Ainsi, les taux de vaccination les plus bas sont enregistrés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte, avec moins d'une personne sur cinq vaccinée. Un résultat qui s'explique notamment par des contraintes logistiques. À l'opposé, les régions de Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine, comptaient entre 60,7 et 59,3 % de leurs habitants ayant déjà reçu au moins une injection mi-juillet. Avec 55,4 % de sa population pimo-vaccinée, la BFC arrive sixième de ce classement.

Le marché de l'occasion automobile en chute

Selon Auto Scout24, en juillet, le marché de l'occasion confirme sa tendance à la baisse amorcée en juin et enregistre un volume assez faible avec 523 733 unités vendues. Soit un recul de -17,5 % par rapport à juillet 2020 (et -7,3 % par rapport à juillet 2019). Les marques françaises sont toutes en nette perte : Renault -23,4 %, Peugeot -19,3 % et Citroën -19,2 % et les marques allemandes premium progressent en part de marché. Le segment des jeunes occasions est en net recul tandis que les véhicules de plus de dix ans retrouvent l'intérêt des consommateurs. Toutes les motorisations traditionnelles ont perdu en part de marché (-1,2 % pour le diesel et -3,8 % pour l'essence) au profit des hybrides (+79,2 %) et des électriques (+32,26 %).

À 25 ans, la jeune femme a déjà sorti cinq livres de recettes gourmandes et saines.

Lucie Brisotto donne un coup de fouet à l'alimentation healthy

Installée avec sa famille en Franche-Comté depuis l'âge de quatre ans, Lucie Brisotto voulait dans un premier temps, devenir commerciale. Une profession à laquelle elle s'est formée dans le cadre d'un BTS Négociation relation client (NRC) au lycée Nicolas Ledoux à Besançon. « Pendant ces années d'études, j'ai connu une phase d'anorexie, un passage très compliqué de ma vie avec son lot de privations, restrictions, frustrations... Mais, je me suis mise à cuisiner des plats et à les partager sur le réseau social Instagram, un peu comme un journal de bord, et c'est comme ça que je m'en suis sortie », raconte la jeune femme.

Un véritable porte-bonheur puisque seulement un an après sa création en 2015, le compte « Healthy food creation » avait déjà rassemblé plus de 30.000 followers. Une ampleur inattendue pour la jeune femme qui, son BTS en poche, a finalement décidé de faire de sa nouvelle passion pour la cuisine, son gagne-pain. « C'est à ce moment-là que j'ai créé mon site internet, afin d'en faire, plus tard, un support pour vendre mes livres de recettes. » Le premier recueil, *Délices sains* a ainsi vu le jour en 2016 grâce, notamment au « précieux soutien de la Smera (une ancienne sécurité sociale étudiante, Ndlr) pour qui je travaillais régulièrement les étés et dont la directrice avait toujours cru en ce projet. Sans eux, je n'aurais jamais pu imprimer le livre », souffle celle qui conçoit entièrement ses livres, des recettes aux photos, en passant par la conception graphique. Depuis, de nombreux ouvrages ont suivi à commencer par le tome II en 2017, puis 35 recettes healthy et rapides l'année suivante, 30 goûters healthy et faciles en mai 2020 « juste après le premier confinement ». Pour le petit dernier, 40 recettes healthy pour recevoir,



sorti en mai dernier, elle s'est nourrie du besoin de retrouver ses proches pour partager un bon repas après des mois de distanciation sociale. Tiré à 6.000 exemplaires pour l'instant, le cinquième livre de Lucie Brisotto fait partie de ses best-sellers : « le livre sorti en 2020 lors du premier déconfinement a également cartonné, c'est sûrement lié au fait que la cuisine a été pour beaucoup de Français confinés, une activité à part entière ». C'est d'ailleurs lors de la première vague de pandémie que le cordon bleu a accru sa notoriété. « En avril 2020, mon site a dépassé le pic du million de visites, c'était exceptionnel en termes de visibilité. Mes réseaux sociaux ont également été boostés puisque j'ai proposé un live par semaine avec mes livres à gagner pour ceux qui réalisaient les plus belles recettes... J'ai reçu beaucoup de retours de personnes qui me remerciaient de proposer des recettes irrésistibles et qui enfin, se réconciliaient avec la nourriture saine sans se priver. » Allier plaisir et santé, c'est jus-

tement son leitmotiv. « J'insiste régulièrement sur le fait qu'on peut se régaler sans culpabiliser. C'est très important car les troubles alimentaires touchent de plus en plus de jeunes filles en partie à cause des réseaux sociaux et des diétètes qui pèsent sur les femmes en général. Je fais également de la pédagogie au sujet du comptage des calories qui peut s'avérer très dangereux, j'explique l'importance de manger des aliments non transformés, j'alerte sur les pièges des étiquettes etc. »

L'ambassadrice de la marque allemande Nu3 depuis 2016, collectionne par ailleurs les partenariats avec des marques essentiellement locales telles que Peugeot Saveurs ou encore Cristel. Son prochain défi ? « Organiser des ateliers cuisine en petits groupes pour plus de convivialité d'ici la fin de l'année. »

MILTINE GUINET

◆ healthyfoodcreation.fr

Ils bougent.



FRANÇOIS SAUVADET, ÉLU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE. Mardi 27 juillet, à l'occasion de l'assemblée générale réunissant les présidentes et présidents de départements, François Sauvadet, ancien ministre, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or a été élu président de l'Assemblée des départements de France. Pour la mandature 2021-2028, François Sauvadet a l'ambition de « redonner toute leur place aux départements, car nous sommes dans le cœur des Français et des élus locaux. La crise des gilets jaunes et la crise sanitaire l'ont montré : nous avons été en première ligne pour répondre aux conséquences sociales de ces crises et pour venir en aide à nos concitoyens fragilisés, côte à côte avec les Maires. Nous avons pallié les insuffisances des réponses de l'État, notamment celles des ARS et la confusion des directives ministérielles, par notre réactivité et la mobilisation de nos 300 000 agents à qui je veux rendre hommage. » Il a ainsi défini cinq chantiers prioritaires :
◆ Les ministères ne doivent pas prendre les départements pour des services territoriaux chargés de mettre en œuvre leurs directives.
◆ Chefs de file des solidarités humaines, les départements doivent être en capacité de réagir à la détresse de nos concitoyens et être une force de proposition.
◆ L'ADF, dans un pacte fondateur, proposera une vision réaliste de ce que doivent être nos départements dans la République décentralisée que nous appelons de nos vœux, avec le couple commune/département au cœur de la proximité républicaine plébiscitée par les Français.
◆ Il convient donc de retrouver des marges de manœuvre fiscales pour les départements et assurer leur indépendance vis-à-vis des dotations de l'État.
◆ Il faut faire de la diversité de nos départements une force pour porter la voix de nos concitoyens des zones urbaines, périurbaines, rurales et ultramarines. Chaque département comptera. »

décideurs

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est présent sur le web
une seule adresse :

<https://journal-du-palais.fr/>

ENTREPRISES

Filière viticole : deux « ministres », sinon rien

Vins. Franck Riester et Jean-Baptiste Lemoyne se sont rendus à Chablis, mardi 20 juillet, pour assurer aux producteurs, aux acteurs de l'œnotourisme et aux élus locaux le soutien de l'État.



Le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Franck Riester (à droite sur la photo du bas à gauche), le secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne (deuxième à gauche sur cette même photo), ainsi que Guillaume Gomez (au centre, toujours sur cette photo) - le chef historique du palais de l'Élysée - représentant personnel du Président de la République pour la gastronomie française se sont rendus à Chablis, mardi 20 juillet, pour échanger avec les viticulteurs bourguignons. Crédit photos : Judith Litvine - MEAE.



Le Bureau interprofessionnel des vins de Chablis (BIVC) était en effervescence mardi matin. Le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité et le secrétaire d'État chargé du Tourisme s'étaient conviés mardi à une réunion de travail incluant les professionnels du secteur viti-vinicole et des représentants des collectivités territoriales, à laquelle participait également Guillaume Gomez - le chef historique du palais de l'Élysée - représentant personnel du Président de la République pour la gastronomie française. Annoncée, la présence de Clément Beaune, le secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, a finalement été annulée à la dernière minute.

Ce transport ministériel intervient dans un contexte économique particulier pour les viticulteurs français

et en premier lieu pour producteurs du Chablisien. Sur le plan des exportations, si l'annonce d'un accord entre l'Union européenne et les États-Unis gelant pour les cinq prochaines années les surtaxes liées à la guerre commerciale entre Airbus et Boeing constitue une bonne nouvelle, la crise sanitaire, puis les gelées tardives du printemps, ont fortement ébranlé les exploitants icaunais dont certains doivent faire face à des besoins impérieux de trésorerie. « Des suggestions ont été formulées comme le dégrèvement des taxes locales lors des deux ou trois prochaines années », a souligné Franck Riester qui a, par ailleurs, mis en avant le volet export du Plan de relance gouvernemental.

L'ŒNOTOURISME, UN LEVIER ÉCONOMIQUE ESSENTIEL

Parmi les premiers territoires à avoir obtenu le label national

« Vignoble et découverte », le Chablisien fait figure de bon élève en matière d'offre œnotouristique. À l'heure où le Gouvernement promet un été « bleu-blanc-rouge » après une dernière année placée sous le signe de la crise pandémique, Jean-Baptiste Lemoyne, qui occupait naguère la présidence du Comité départemental du tourisme (CDT) de l'Yonne, a rappelé que « l'œnotourisme représente à lui seul dix millions de touristes par an dont la moitié de clientèle étrangère ». Un marché porteur donc, qu'il convient d'accompagner : « Dans l'Yonne, des entreprises se sont positionnées sur ce secteur et proposent de découvrir le vignoble avec différents moyens de transports. » L'icaunais a indiqué qu'il plaiderait auprès du Président de la République pour que l'œnotourisme figure parmi les piliers du plan de reconquête du tourisme qui sera dévoilé cet automne. À l'issue

de cette réunion aux allures d'opération de communication, les représentants du Gouvernement ont visité la cuverie de la coopérative La

Chablisienne qui commercialise près de dix millions de bouteilles par an.

STÉPHANE BOURDIER

Deux poids, deux mesures

Dûment accrédité comme il est l'usage lors des visites protocolaires, *Le Journal du Palais* a répondu favorablement à l'invitation du cabinet interministériel pour échanger avec les membres du Gouvernement, à l'instar d'une demi-douzaine d'autres représentants des médias. S'il est de plus en plus fréquent, depuis la crise sanitaire, de réserver l'exclusivité de la couverture photographique à un « pool » limitant drastiquement la possibilité de réaliser des clichés, les journalistes, une fois sur place, ont eu la désagréable surprise d'apprendre que la seule « interview officielle » serait accordée au quotidien historique local, *Le Journal du Palais* - unique hebdomadaire régional d'informations économiques en Bourgogne Franche-Comté - devant se contenter d'attendre comme ses homologues que les deux ministres, visiblement très surpris, eux aussi, par la manière de faire, veuillent bien lui accorder quelques minutes d'attention. La liberté d'informer, ce matin-là, était visiblement aux « abonnés absents ».

S. B.

Logement. De la première maison née en 2008 à Montfaucon dans le Doubs, à la centaine d'habitat en colocation pour personnes âgées en perte d'autonomie créée d'ici à la fin de cette année, la société Âges & Vie ne cesse de voir son concept inclusif original et inédit se développer dans toute la France.

Âges & Vie va doubler de taille cette année

Nous les avons rencontrés en octobre 2017 (JDP n°4570), alors que la société Âge & Vie allait fêter ses dix ans d'existence. Ni maison de retraite, ni foyer logement, la solution proposée, depuis 2008, pour les personnes âgées en situation de dépendance par les trois fondateurs Thierry Morel, Nicolas Perrette et Simon Vouillot est unique à plus d'un titre. Cette alternative à mi-chemin des dispositifs classiques connaît aujourd'hui une importante phase de croissance au niveau nationale... Mais avant d'évoquer les projets en cours et à venir d'Âge & Vie revenons un peu en arrière afin de prendre toute la dimension de cette success story locale. Tout commence donc en 2008 sur la commune de Montfaucon, près de Besançon. L'objectif était alors de répondre à une demande récurrente des habitants de pouvoir vieillir sur place. La jeune société Âges & Vie imagine alors un concept d'accueil totalement nouveau : sept studios indépendants de 30 mètres carrés intégrés au sein d'une grande maison particulière d'environ 300 mètres carrés et articulés autour d'une vaste pièce regroupant cuisine, séjour et communs.



Maison Âges&Vie ouverte en 2021 à Beure, dans le Doubs.

À l'étage des appartements sont loués auxiliaires de vie salariés d'Âge & Vie. Présentes 24 heures sur 24, elles tiennent des permanences à tour de rôle pour faire le ménage, la cuisine (repas faits maison), tenir compagnie aux locataires et aider au lever, au coucher et à la toilette des plus dépendants. Depuis cette première ouverture, ce concept d'habitat inclusif original et inédit au cœur des territoires a fait beaucoup de chemin. Aujourd'hui, chacune des maisons propose 16 places de colocations et permet la création de six emplois pérennes d'auxiliaire de vie, dont deux logés sur place. En 2018, la société Âges&Vie a rejoint Korian, premier groupe européen de

soin au service des personnes âgées et fragiles, apportant un réseau de 30 maisons situées en Bourgogne Franche Comté. En mai 2019, c'est la création de la Foncière Âges&Vie en partenariat avec Korian, la Banque des Territoires (qui en détient 35%) et Crédit Agricole Assurances (35%), afin de soutenir le développement immobilier du réseau de maisons Âges&Vie. Début 2021, le réseau comptait déjà 50 maisons accueillant 600 personnes (88 ans en moyenne). Cet été, 17 projets en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) viennent ainsi d'être signés. Ces nouveaux contrats portent à 87 l'ensemble des projets de la foncière, soit plus de la moitié des

quelque 150 qui seront réalisés au total sur l'ensemble du territoire français, tout au long de 2021, soit en moyenne, une par semaine. Par ailleurs, 23 de ces 87 projets ont d'ores et déjà été mis en service. En 2024, ce sont plus de 300 maisons qui seront opérationnelles dans toute la France, offrant plus de 4.800 chambres et permettant la création de 2.000 emplois directs... Le tout sans jamais touché à l'essentiel : le principe de la colocation, le cœur du concept Âges & Vie. Petit espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie, avec toute l'aide nécessaire, dans un cadre convivial. De plus, chaque maison Âges & Vie reste ancrée sur son territoire, ouverte sur l'extérieur, accueillante pour la famille et les amis. Un modèle innovant qui repose sur un triptyque interdépendant : les personnes âgées, les collectivités et les investisseurs. « Au-delà des projets en cours, 350 nouveaux projets sont à l'étude et plus de 1.000 communes à travers la France ont manifesté leur intérêt pour le concept Âges&Vie qui répond à un besoin majeur dans les territoires », a commenté Sophie Boissard, directrice générale de Korian.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Signature. Cette année encore, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et l'Adie se mobilisent en faveur des créateurs d'entreprises en renouvelant leur partenariat.

Unis pour un développement de l'entrepreneuriat local

C'est officiellement le vendredi 9 juillet que c'est déroulée, dans les locaux dijonnais du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la signature de la convention de partenariat entre l'Adie et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en présence d'Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, de Jean-Yves Remillet, président, d'Emmanuel Landais, directeur général de l'Adie et d'Angèle Mignonac, directrice Grand Est / Bourgogne Franche Comté de l'Adie. L'objectif de cette signature est de financer la création d'entreprise, le développement d'entreprise et la mobilité grâce aux micro-

crédits. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et l'Adie mutualisent ainsi leurs forces en faveur des professionnels de leurs régions. En 2021, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne met à disposition une enveloppe de 700.000 euros pour soutenir la création, la reprise ou le développement d'entreprises aux professionnels, entrepreneurs et talents avec peu de moyens, grâce aux microcrédits de l'Adie. Les microcrédits professionnels Adie permettent de financer tout type d'activité professionnelle jusqu'à 10.000 euros.

Les microcrédits de mobilité permettent à des salariés de se maintenir dans leur emploi, ou à des demandeurs d'emploi d'améliorer leur chance

de retrouver un emploi. Ils financent notamment l'obtention d'un permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule, des réparations une formation ou un déménagement.

En 2020 sur le territoire Champagne-Bourgogne (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne) 142 entreprises ont bénéficié d'un financement dans le cadre d'une création d'entreprise. Montant total injecté dans l'économie locale 661.300 euros. Par ailleurs, 88 entreprises ont bénéficié d'un financement dans le cadre du développement de leur entreprise. Montant total injecté dans l'économie locale 432.300 euros.

L'ensemble représente 230 microcrédits accordés aux

professionnels permettant de couvrir tous les besoins du démarrage au développement de l'entreprise. Soit un montant total injecté de 1.093 600 euros (dont 805.000 euros au titre de microcrédit).

De plus, 142 personnes ont bénéficié d'un soutien de mobilité pour un montant total de 484.000 euros. Notons également que 21 % des personnes financées par l'Adie sont clientes du Crédit Agricole.

Enfin, en 2020, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a démontré son engagement auprès de l'Adie dans le cadre de la crise Covid en allouant 100.000 euros de prêts d'honneur, permettant d'accompagner 57 entrepreneurs financés par l'Adie.

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



Une attente est-elle obligatoirement un besoin ?

Malgré la langue dite « usuelle », on ne peut, ni ne doit confondre « attentes » et « besoins ». Certes bien des « attentes » sont légitimes et, quand il est possible d'y répondre, il y a lieu de le faire dans le cadre des managements participatif et situationnel qu'il est important de promouvoir. La réponse à une « attente » permet au collaborateur se rendre compte qu'au sein de l'équipe, il est sujet d'attention et non simple objet de rentabilité (il s'agit donc d'un aspect relationnel) mais la réponse à un « besoin » est d'un autre ordre : il s'agit d'un acte non de simple connivence mais d'un acte entrepreneurial.

Pour autant, il y a une dose d'incertitude entre les deux termes : « l'attente » est une demande formalisée ou non par son auteur, « le besoin » est une injonction à laquelle une réponse non adaptée peut induire le blocage relationnel au sein de l'équipe. Par exemple, il est abusif ou démagogique de demander leurs « attentes » aux participants d'une formation, elles ne sont sans doute que vagues ou partielles, bien plus productif est de bâtir une formation qui réponde à des « besoins » identifiés, évalués et tangibles. L'analyse de « besoins » en amont relève de l'ingénierie (pédagogique ou de formation), la réponse aux « attentes » se situe dans le domaine commercial.

Toute personne, employé ou cadre, réagit à ses « besoins » dont tous les ouvrages portant sur les relations humaines parlent... Je refuse de reprendre ce qu'A. Maslow a intégré dans sa (trop) célèbre pyramide mais les regroupements de F. Herzberg ont clarifié les données car pour lui les besoins d'estime et d'accomplissement de soi sont des facteurs « moteurs », « motivants ». Si nous ajoutons les analyses d'Alderfer limitées à trois besoins Existence – besoin matériel, besoin social et utiliser ses compétences, les dirigeants ont tous les atouts pour réussir le travail en équipe.

COLLECTIVITÉS

Des milliers de billets Doubs pour séduire les touristes

Tourisme. La destination Doubs est une mosaïque de sites, de musées, d'activités de loisirs... fortement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences qui se sont poursuivies en 2021. Afin d'en amoindrir les effets, le département du Doubs, conscient de cette richesse touristique et soucieux de la préserver, souhaite encourager les visiteurs comme les habitants à fréquenter massivement ces pépites réparties dans tout le territoire. Il a missionné Doubs Tourisme, pour la deuxième année consécutive, afin de concevoir et mettre en œuvre les Billets Doubs.



Au total, ce sont 42 lieux touristiques, répartis en 15 sites de visites (Dino-Zoo, Parc polaire, Saline royale, Musée de l'Aventure Peugeot, Grotte d'Osselle...), cinq compagnies de navigation et 22 prestataires d'activités de loisirs, qui attendent avec impatience les visiteurs porteurs de Billets Doubs cet été.

UNE LARGE DIFFUSION

Ce sésame en main, deux possibilités s'offrent à eux : accéder gratuitement à l'un des sites de visites participant à l'opération ou bénéficier d'une réduction de dix euros sur une

activité ou une excursion en bateau promenade.

Les 100.000 Billets Doubs édités par Doubs Tourisme ont largement été diffusés, dès le 1er juillet, auprès des principaux sites de visites (sites privés accueillant plus de 5.000 visiteurs annuels et sites dont la "gouvernance" desquels figure le département) et prestataires d'activités touristiques. Ils sont valables jusqu'au 14 novembre. Ces billets sont mis à disposition des hébergeurs qui en font la demande, du meublé de tourisme (classé et labellisé) aux grands campings en passant par les hôtels, les chambres d'hôtes, les villages et centres de vacances... L'offre doit permettre aux hébergeurs de faire valoir cette opération

comme un avantage client et favoriser ainsi l'arrivée de touristes dans la destination.

Un site internet dédié billetsdoubs.com permet à chaque famille de recevoir deux Billets Doubs par envoi postal sur simple demande.

Les offices de tourisme des six « pays touristiques » que compte le Doubs (Loue-Lison, Grand Besançon, Doubs central, Pays de Montbéliard, Pays horloger et Haut-Doubs) peuvent également offrir ces Billets Doubs à leurs visiteurs.

UN DOUBS SEJOUR À 40 EUROS PAR PERSONNE

Doubs Tourisme mise également sur cette opération Billets Doubs pour séduire une clientèle adepte de courts

séjours. La formule Doubs Séjour commercialisée depuis de nombreuses années, récompensée Étoiles de l'Accueil par Atout France, a été spécialement adaptée. 80 euros pour deux, soit 40 euros/personne, telle est la formule attractive deux jours et une nuit, incluant le repas du soir, la nuitée, le petit-déjeuner, un passeport Offres+ qui regroupe 60 avantages (réduction sur les achats et les entrées dans les sites touristiques) et la visite au choix de sites touristiques au moyen de deux Billets Doubs.

Doubs Tourisme étant par ailleurs fortement actif sur le marché du tourisme de groupes, le dispositif de soutien sera disponible jusqu'au 7 novembre pour séduire de nouvelles clientèles, génératrices de nuitées

importantes pour l'économie touristique du Doubs avec des offres tarifaires particulièrement étudiées.

UN DISPOSITIF AMBITIEUX

Avec plus de 1,5 millions d'euros consacrés au volet Tourisme de son plan de relance de 2020, le département du Doubs a souhaité marquer un soutien fort en direction des acteurs, principalement privés, du tourisme, qu'ils soient sites et prestataires ou hébergeurs. C'est Doubs Tourisme qui s'est vu confier la mission cette année encore, de concevoir et mettre en œuvre cette opération ambitieuse au bénéfice de l'économie touristique du département.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Patrimoine. Cette année, pour la cinquième édition, la ville de Besançon propose un chantier de jeunes à la Citadelle.

Un camp-chantier de jeunes à la Citadelle de Besançon



Vous avez entre 14 et 17 ans et vous avez envie d'une activité estivale hors norme : le camp-chantier de la citadelle de Besançon est fait pour vous. Mise en place par les directions Citadelle et Vie des quartiers de la ville de Besançon, cette initiative d'une durée de quinze jours, du 31 juillet au 14 août, est réalisée en partenariat avec l'association le Club du Vieux Manoir, qui organise des chantiers de jeunes depuis plus de soixante ans.

Il s'agit pour les jeunes volontaires de découvrir le patrimoine d'une manière originale en participant à sa sauvegarde. Les jeunes travaillent sur un mur avec reprise des joints et remplacement des pierres en mauvais état. Il est également prévu de finaliser deux murets de pierre sèche, de finir la restauration d'un escalier et enfin d'achever la mise en place des pierres manquantes de la couverture sur un autre mur. Durant les quinze jours, outre la participation au chantier (environ 50 % du temps), ils découvriront



C-ROY

les richesses de la Citadelle, du patrimoine de la ville et de ses alentours, tout en pratiquant également des activités sportives et ludiques. Le groupe est hébergé au camping de la commune de Chalezeule.

Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :

- ◆ Permettre à de jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine et de participer à sa sauvegarde, sans objectif de formation ni d'insertion.
- ◆ Créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour les visiteurs de

la Citadelle qui pourront s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument.

◆ Provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents (objectif de mixité sociale) et permettre à des jeunes originaires d'autres régions de découvrir la ville de Besançon et son patrimoine.

Au total, 19 jeunes de 14 à 17 ans participent à ce camp-chantier. Les participants proviennent de Bourgogne Franche-Comté mais également d'autres



ERIC-CHATELAIN

régions comme l'Île de France, le Nord, le Pays basque...

Ce camp-chantier est soutenu par le département du Doubs, la région Bourgogne Franche-Comté et la société Moysse Développement.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Travaux publics

FACE À LA CRISE ET AUX NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, LA FRTP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LE GRAND BESANÇON SONT MOBILISÉS.

Une rencontre a eu lieu entre représentants de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) de Bourgogne Franche-Comté et de Grand Besançon Métropole (GBM), le mardi 20 juillet.

Un point a été fait sur la situation des entreprises de TP et leurs inquiétudes. La grande majorité des crédits des différents plans de relance ont concerné d'autres domaines que les travaux publics, ce que déplore la profession.

Le Grand Besançon est un acteur majeur dans l'investissement local et consacre à lui seul sur cette année 100 millions d'euros à l'investissement global, chiffre qui monte à 200 millions si on y ajoute les investissements des 68 communes qui le composent.

Les échanges ont permis de préciser les intentions d'investissements à venir sur le territoire de GBM et d'assurer que les niveaux d'engagements futurs seraient toujours très volontaristes.

En outre, les participants ont émis le souhait de se rencontrer très régulièrement pour mettre en concordance autant que possible les souhaits politiques d'adaptation des infrastructures et aménagements aux changements climatiques avec les possibilités techniques que peuvent offrir les entreprises.

Ecorse TP, véritable outil de la profession des travaux publics en matière de développement durable et d'innovations, pourra mettre en synergie les différents acteurs locaux pour l'aménagement et le développement des territoires durables. Anne Vignot, présidente du Grand Besançon, Vincent Martin, président de la FRTP Bourgogne Franche-Comté, accompagnés de leurs vice-présidents Gabriel Baulieu, Yves Guyen et Christophe Lime côté GBM, et Frédéric Bonnefoy côté FRTP, ont affirmé leur volonté de travailler ensemble au service d'un développement harmonieux et dynamique du territoire.

Aide à domicile

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT AUPRÈS DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE.

La Saône-et-Loire innove pour aider les Services d'aide à domicile (Saad) à trouver et garder du personnel, indispensable pour permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester le plus longtemps chez elles. Conditions de travail, faibles rémunérations, manque de perspective de carrière, influent en effet directement sur la perte d'attractivité de ces métiers. Pour améliorer leur quotidien, le département renouvelle la mise à disposition d'équipements pour les salariés des Saad. Un appel à candidatures est lancé. Il s'agit de fournir des kits d'aides techniques aux Saad qui en feront la demande. Destinée aux salariés, cette démarche s'inscrit dans une politique de prévention des risques professionnels qui permettra de réduire les risques d'accidents du travail liés à l'accompagnement des bénéficiaires. Les équipements mis à disposition sont :

- ◆ Les kit Mad : un drap de transfert de réhaussement, une sangle de réhaussement, une ceinture de transfert, une sangle de positionnement au fauteuil, ainsi qu'un sac de transport pour l'ensemble.
- ◆ Les kit Mad Max : un drap de transfert de réhaussement, une sangle de réhaussement, une ceinture de transfert un appui tibial, un disque de transfert pivotant, une sangle de positionnement au fauteuil ainsi qu'un sac de transport pour l'ensemble.

La candidature est ouverte à tout Saad autorisé par le département 71, habilité ou non au titre de l'aide sociale, ayant un minimum de six années d'existence et dont l'activité est à plus de 50% réalisée au titre de l'APA ou de la PCH

◆ dossier de candidature à remettre par mail à dapaph@saoneetloire71.fr au plus tard le 8 septembre. Plus d'info au 03 85 39 57 37.

En image



Le vendredi 23 juillet, Ludovic Rochette, Président de l'Association des maires de France de Côte-d'Or (AMF 21), a signé une convention avec

le ministère des armées ayant pour objet, d'une part, de constater le soutien de l'employeur à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents, fonctionnaires ou non titulaires,

ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières. D'autre part, elle permet également d'instaurer un climat de confiance, reposant sur le dialogue, entre l'employeur

et le ministère des armées.

◆ Sur la photo de gauche à droite : Lieutenant-colonel (RO) Alain Desgrange, Ludovic Rochette et le colonel Pierre-Alain Schweitzer.

en bref

Opinions

Adoption de la proposition de loi « Santé au travail »

DIIDIER MARTIN, DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR, RESPONSABLE DE TEXTE POUR LE GROUPE LAREM À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

La proposition de loi visant à renforcer la prévention en santé au travail vient d'être définitivement adoptée le 23 juillet à l'Assemblée nationale. C'est un texte important par le changement de philosophie qu'il imprime.

Portée par les députées de la majorité Charlotte Parmentier-Lecocq et Carole Grandjean et cosignée par l'ensemble des groupes LaREM, MoDEM et Agir, cette proposition de loi propose un changement de paradigme radical dans le domaine de la santé au travail. Elle acte le passage d'une logique de réparation à celle de prévention renforcée avec un objectif clair : agir en amont afin d'éviter la survenue d'accidents du travail, de prévenir l'apparition et le développement de maladies professionnelles et de réduire au maximum l'usure professionnelle.

Pour la première fois, les parlementaires ont pris l'initiative de transposer directement dans la loi un Accord national interprofessionnel (ANI) et en ont respecté scrupuleusement l'esprit. Cette démarche inédite témoigne de notre profond attachement pour les négociations menées entre partenaires sociaux.

La proposition de loi « Santé au travail » permet ainsi de grandes avancées pragmatiques et opérationnelles.

Elle réoriente d'abord les actions de santé au travail vers la prévention. L'instauration

d'un « document unique d'évaluation des risques professionnels » permettant une meilleure traçabilité des expositions professionnelles joue un rôle majeur dans la protection préventive des salariés. D'autres outils comme le « passeport prévention » et l'augmentation de la durée de formation des travailleurs participent à renforcer la « culture de la prévention ».

Ce texte contribue également à améliorer la qualité des services de santé au travail interentreprises par la définition d'une offre socle commune à tous les services et par la création d'un nouveau référentiel de certification. Soulignons aussi le suivi amélioré dont pourront bénéficier les publics trop peu inclus dans les dispositifs. On pense à ce titre aux travailleurs handicapés mais également aux intérimaires, aux salariés d'entreprises sous-traitantes, aux prestataires ainsi qu'aux chefs d'entreprise.

La proposition de loi renforce aussi la lutte contre la désinsertion professionnelle avec notamment l'instauration d'une visite médicale de mi-carrière permettant de vérifier l'adéquation entre l'état de santé des travailleurs et leur poste de travail, d'un « rendez-vous de liaison » pour organiser le retour d'un salarié dans les meilleures conditions après une absence de longue durée et la création des cellules de prévention de la désinsertion profes-

sionnelle.

Cette loi contribue enfin à décloisonner deux mondes qui coexistent : ceux de la santé au travail et de la santé publique. Les mesures destinées à y contribuer sont nombreuses : l'ouverture du Dossier médical partagé (DMP) au médecin du travail, l'inclusion des médecins du travail dans les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), la possibilité de recourir à des Médecins praticiens correspondants (MPC) dans les zones déficitaires, la participation des Services de prévention et de santé au travail (SPST) aux actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, la création d'un véritable statut d'infirmier en santé au travail, ainsi que la reconnaissance du rôle essentiel des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes et des psychomotriciens.

Plus généralement, cette proposition de loi vise à adapter notre système de santé au travail aux évolutions du monde du travail en intégrant certaines problématiques jusqu'alors peu abordées comme celle du télétravail.

En garantissant un accès à des services de prévention et de santé au travail de qualité à tous les travailleurs pour mieux les protéger, cette proposition de loi s'inscrit ainsi dans la lignée des travaux portés par la majorité présidentielle et le gouvernement depuis le début du quinquennat.

Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

Une crise, quelle crise ?



La plupart des économistes et autres analyses financiers l'avaient anticipée : une fois les mesures restrictives liées à la Covid 19 pesant sur les marchés levées, la reprise ne se ferait pas attendre. S'ils peuvent s'enorgueillir d'avoir vu juste, ils n'en demeurent pas moins surpris par les bénéfices historiques affichés par certaines multinationales et la rapidité de tels rebonds. Au premier semestre, les résultats d'une majorité d'entreprises du CAC 40 présentent ainsi une activité et des bénéfices sans précédent. Leur croissance a été supérieure à celle du PIB mondial, alors qu'au plus fort de la pandémie, en 2020, leurs profits s'établissaient à 37 milliards d'euros, soit une chute de 54 % par rapport à 2019. Avec un gain de 50 milliards d'euros pour cette seule première moitié d'année, ils pulvérisent déjà le chiffre en berne de 2020. Les entreprises du luxe, les banques et assurances, les constructeurs automobiles, les producteurs d'énergie et équipementiers, ainsi que, sans surprise, les laboratoires pharmaceutiques... chacun de ces géants a renoué avec de ventrus profits. Même, et cela a de quoi surprendre, Airbus sort du puits sans fond dans lequel il semblait voué à une éternelle chute. Pour rappel, l'avionneur européen perdit 1,23 milliard au deuxième trimestre 2020 suite au premier confinement. Aujourd'hui, il affiche deux milliards d'euros de gain pour les six premiers mois de l'année, avec un chiffre d'affaires de 14,2 milliards, en hausse de 70 % ! Cerise sur le gâteau capitaliste, Airbus annonce même qu'il livrera plus d'avions que prévu : pas moins de 600 en 2021.

Le coin bouquins

CYBERSÉCURITÉ : MÉTHODE DE GESTION DE CRISE



Les attaques cyber s'accroissent et gagnent en sophistication. 80 % des entreprises françaises déclarent avoir été victime d'au moins un incident cyber. Il est désormais avéré que toute entreprise est ou sera un jour la cible d'une attaque cyber. À tout moment, elle peut se retrouver confrontée à une crise mettant en jeu sa survie et mettre

en difficulté toute une filière économique voire conduire à la disparition de petites entreprises. Véritable manuel pratique de gestion de crise, ce livre inédit s'adresse aux responsables d'entreprises et à leurs équipes qui ont conscience de l'importance de se prémunir face à ce risque majeur et de protéger leurs systèmes d'information. Il aide à la mise en place de moyens humains et techniques permettant d'y répondre de manière adaptée, afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les enjeux et à concevoir le dispositif à mettre en place. cet ouvrage présente la recherche, la réflexion et la synthèse, menées par une équipe de sept experts aux profils académiques variés, issues de grandes entreprises françaises ou internationales et d'organismes français régaliens, auditeurs du MBA Management des risques, sûreté internationale et cybersécurité (MRSIC) de l'École de Guerre Économique.

♦ VA Éditions, 334 pages, 32 euros.

Le regard de Faro

LES VACANCES, ÇA CHANGE TOUT



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Avis d'attribution

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Avis d'attribution

1 - Pouvoir adjudicateur : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON cedex.

2 - Objet des marchés et titulaires : Travaux relatifs au déploiement de réseaux publics de type FTTx (Fibre optique à la maison et au bureau). Les accords-cadres sont des accords-cadres à bons de commande conclus sans maximum mais avec un minimum fixé en quantités à 7 000 prises pour une durée ferme de 4 ans.

Lots ; Entreprises ; Adresse ; Montant (Estimation : 72.000.000 € TTC pour 4 ans) ; Date de signature.

Lot 1 : SOGETREL / SNCTP ; 21300 CHENOVE ; Minimum : 7 000 prises, sans maximum, détail estimatif : 24.606.669,19 € TTC. Estimation du détail estimatif : 36.000.000 € TTC.

Lot 2 : RESONNANCE / SOBECA ; 69480 POMMIERS ; Minimum : 7 000 prises. Sans maximum. Détail estimatif : 23.909.819,47 € TTC. Estimation du détail estimatif : 36.000.000 € TTC.

Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le public et l'administration

Les avis d'attribution des marchés du département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0821attribtrxttx) L2101116

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Avis d'attribution

1 - Pouvoir adjudicateur : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON Cedex

2 - Objet du marché et titulaire :

Requalification entre le giratoire avec la RD 970 et le carrefour de Challanges (PR 3+840 à +600) - Rocade de Beaune.

GUINTOLI ; 21000 DIJON :

ESTIMATION : 1.769.400 € TTC

- Tranche ferme : PR 3+840 et 4+200 (chaussée) : 536.400 € TTC.

- Tranche optionnelle 1 : PR 4+200 à 4+600 (chaussée) : 789.000 € TTC.

- Tranche optionnelle 2 : PR 3+840 à 4+600 (pistes multifonctionnelles et génie civil pour l'éclairage public) : 444.000 € TTC.

Tranche ferme : 529.501,10 € TTC.

Tanche optionnelle 1 : 590.137,02 € TTC.

Tranche optionnelle 2 : 379.714,02 € TTC.

Total : 1.499.352,14 € TTC.

DELAI GLOBAL :

Tranche ferme : 26 jours calendaires.

Tanche optionnelle 1 : 33 jours calendaires.

Tranche optionnelle 2 : 31 jours calendaires.

Total : 90 jours calendaires.

DELAI PARTIEL :

Tranche ferme : 2 jours calendaires.

Tanche optionnelle 1 : 2 jours calendaires.

Total : 4 jours calendaires.

Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration.

Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site :

<https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0821attribrocadebeaune) L2101118

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER
EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET
DANS CE JOURNAL**

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



VILLE DE SAINT APOLLINAIRE

Avis d'attribution

Objet du marché : Entretien ménager locaux communaux .

Procédure : Appel d'offres ouvert.

Attribution du marché :

- Lot 1 : Espace Tabourot des Accords.

ONET DIJON

Valeur totale du lot : 32.000 € ht

- Lot 2 : Accueil de loisirs sans hébergement.

LUSTRAL ST APOLLINAIRE

Valeur totale du lot : 24.000 € ht

- Lot 3 : Groupe scolaire Val Sully

ENTRETIEN DIJONNAIS DIJON

Valeur totale du lot : 75.544 €

- Lot 4 : Groupe scolaire Paquier d'Aupré

ENTRETIEN DIJONNAIS Dijon

Valeur totale du lot : 103.756 € ht

- Lot 5 : Groupe scolaire La Fleurée

ENTRETIEN DIJONNAIS Dijon

Valeur totale du lot : 70.792 € ht

- Lot 6 : Remplacement personnel communal

ENTRETIEN DIJONNAIS Dijon

Valeur totale du lot : 12.000 € ht

- Lot 7 : Médialude

PROMUT Dijon

Valeur totale du lot : 73.530 € ht

Avis d'attribution au JOUE publié le 6.8 sous la référence 2021/S 151-402048

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon

Date d'envoi à la publication : 6 août 2021.

L2101126

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR VOS ANNONCES ?
03.80.68.25.55

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées



CDC HABITAT SOCIAL

Avis d'appel public à la concurrence
Procédure adaptée - Appel d'Offres Ouvert
Marchés de travaux - Avis d'appel public à la concurrence

- Maître d'ouvrage :
GIE Nord Est agissant au nom et pour le compte de :
CDC HABITAT SOCIAL - 10 boulevard de Dresde - 67080 STRASBOURG
Agence de DIJON - 1 montée de Guise - 21000 DIJON
- Objet du marché :
Ravalement de façades et Réhabilitation de 28 logements.
- Type de marché :
Marché de travaux.
- Lieu d'exécution :
4, 6, 6bis, 8 rue Daubenton à DIJON (21000).
- Durée d'exécution :
7 mois.
- Modalités d'attribution :
Lots séparés :
Lot 1 : Couverture
Lot 2 : Menuiserie Acier - Serrurerie
Lot 3 : Menuiseries PVC
Lot 4 : Menuiseries Intérieures
Lot 5 : Revêtements intérieurs et Plafonds
Lot 6 : Bardage - Ravalement
Lot 7 : Gros Oeuvre
Lot 8 : Désamiantage
Lot 9 : Electricité
Lot 10 : Chauffage ventilation Plomberie
- Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation sont détaillées dans le dossier de consultation.
Retrait du dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_hyMMXFiPbZ
8. Date limite de réception des soumissions : 6 septembre 2021 - 12h00.
9. Date d'envoi à la publication : 30 juillet 2021.
L2101043



COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN

Avis d'appel public à la concurrence
Marché à procédure adaptée

- Nom et adresse officiels de l'acheteur public :
COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN
2 rue Souvert - BP 8 - 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Tél : 03 80 34 30 35 - Fax : 03 80 34 17 00
Email : mairie@gevreychambertin.fr
- Objet du marché :
Aménagement des vestiaires de football à GEVREY CHAMBERTIN
- Lots :
LOT 1 : Désamiantage : 45262660-5
LOT 2 : VRD - TERRASSEMENT - ESPACES VERTS : 45112500-0 / 45112700-2
LOT 3 : DEMOLITION - GROS-ŒUVRE : 45111100-9 / 45223220-4
LOT 4 : REVETEMENT DE FACADE ITE : 45320000-6
LOT 5 : CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE : 45261000-4 / 45261100-5
LOT 6 : COUVERTURE - ZINGUERIE : 45261210-9
LOT 7 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM : 45421000-4
LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT : 45421000-4
LOT 9 : CLOISONS - DOUBLAGES : 45421141-4
LOT 10 : REVETEMENTS DE SOL - FAIENCES : 45430000-0
LOT 11 : PEINTURE : 45442100-8
LOT 12 : ELECTRICITE : 45310000-3
LOT 13 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE : 45331210-1 / 45331100-7 / 45330000-9
- Mode de passation :
Procédure adaptée, en application de l'article 42-2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Une négociation pourra être menée avec tous les candidats qui auront remis une offre jugée acceptable.
- Critères d'analyse des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants appliqués aux offres déclarées conformes au cahier des charges, soit :
Rang ; Critère de jugement des offres ; Pondération.
Rang 1 ; Prix des prestations ; 60 %
Rang 2 ; Valeur technique de l'offre ; 40 %
Une note sera attribuée à chaque candidat pour chaque critère.
Le total de ces notes donnera la note globale de l'offre du candidat.
- Obtention des dossiers :
Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention :
Il est précisé que le maître d'ouvrage pourra apporter des modifications ou des compléments au dossier de consultation à condition que ceux-ci soient transmis au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.
Le Dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr> - réf : 2021FOOT
- Renseignements complémentaires :
Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse indiquée en 1, ou par voie dématérialisée sur le site indiqué en 6.
- Date et heure limites de réception des offres :
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 à 12h00.
- Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adaptée
Les offres seront remises par voie électronique.
L'utilisation d'une signature électronique sécurisée n'est pas requise dans le cadre de cette consultation passée selon une procédure adaptée.
- Justificatifs à produire/Qualités et capacités du candidat :
Les sociétés souhaitant soumissionner à cette consultation devront présenter dans leur dossier de candidature les renseignements demandés section IV du règlement de consultation afin de permettre l'évaluation de leur situation juridique, capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des candidatures conformément aux articles 45 et 51-1 de l'Ordonnance n°2015-899 et des articles 44, 48, 50, 51 et 52 du Décret n°2016-360.
Attestation de visite OBLIGATOIRE pour tous les lots (modèle d'attestation de visite joint au DCE).
Vous devez prendre contact auprès de Monsieur Dominique POUILLON au 06 77 04 48 27 pour convenir d'un rendez-vous selon les modalités définies dans le règlement de consultation (page6/8)
Une attestation sera alors délivrée à l'entreprise candidate et elle devra obligatoirement la joindre dans son pli au titre de l'offre.
- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres
- Date de publication de l'offre : 30 juillet 2021.
L2101057



CDC HABITAT SOCIAL

Avis d'appel public à la concurrence
Procédure adaptée - Appel d'Offres Ouvert
Marchés de travaux - Avis d'appel public à la concurrence

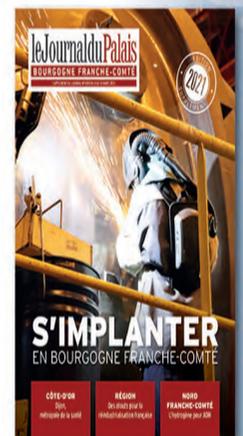
- Maître d'ouvrage :
GIE Nord Est agissant au nom et pour le compte de :
CDC HABITAT SOCIAL - 10 Boulevard de Dresde - 67080 STRASBOURG
- Objet du marché : Réhabilitation BBC de 64 logements.
- Type de marché : Marché de travaux
- Lieu d'exécution : 2 à 8 Rue du Pré Bourgeot et 11 à 19 Avenue du Château à QUETIGNY
- Durée d'exécution : 15 mois.
- Modalités d'attribution :
Lots séparés :
- Lot 1 : Isolation - Bardage
- Lot 2 : Serrurerie - Menuiserie Ext Alu
- Lot 3 : Etanchéité
- Lot 4 : Plâtrerie - Peinture
- Lot 5 : Plomberie Sanitaire - Chauffage ventilation
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Menuiserie Intérieure (PSE)
- Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation sont détaillées dans le dossier de consultation. Retrait du dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_ohRw9zo0AY
8. Date limite de réception des soumissions : 9 septembre 2021 - 12h00.
9. Date d'envoi : 30 juillet 2021.
L2101053

Le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS ► PUBLIREPORTAGES ► ENCARTAGES

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ
auprès des décideurs régionaux



► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION

D'APPORTS

SAS DAUPHINE INVEST

Cession selon acte SSP du 29/07/21 la SARL RNS, ayant son siège social à DIJON (21), 15 rue Bossuet, immatriculée au R.C.S. DIJON 518 852 542,

a cédé à la SAS DAUPHINE INVEST ayant son siège à DIJON (21), 15 rue Bossuet, centre Dauphine, immatriculé au R.C.S. DIJON 849 137 971,

un droit au bail pour des locaux situés rue Bossuet et correspondant au lot 13,14 et 56 d'un ensemble immobilier dénommé Centre commercial Dauphine moyennant le prix principal de 57 388,15 € avec jouissance au 31/07/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au domicile de Maître Valérie GROSJEAN, 10 rue Jean Giono à DIJON (21).

Pour avis : la Gérance.

L2101025



Etude de Maîtres Pierre POIGNAND, Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD
Notaires associés à DIJON (Côte d'Or)
3 boulevard de Broses

SARL MAISON OYAT-VERRE ET BLANC

Suivant acte reçu par Me Romain BRUNET, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée

« Pierre POIGNAND - Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD » Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Dijon et d'un Office Notarial à Talant, le 30/07/2021, enregistré à SPFE le 3 août 2021, 2021/76417 n° 1683,

A été cédé un fonds de commerce par :

La Société VERRE ET BLANC, SARL au capital de 2.000 €.

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 2 rue Verrerie, SIREN 820 057 263 R.C.S. de DIJON.

A la Société SARL MAISON OYAT, SARL au capital de 1.000 €.

Siège social est à DIJON (21000), 2 B rue Jeannin, SIREN 890 310 659 R.C.S. de DIJON.

DESIGNATION DU FONDS : Fonds de commerce de vente de meubles objets de décoration, arts de la table ainsi que l'étude complète de projet d'ameublement pour les particuliers, les institutions et les professionnels sis à DIJON 2 rue Verrerie, lui appartenant, connu sous le nom commercial MAISON D'ETRE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 820 057 263.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent cinq mille euros (105.000,00 €), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour quatre-vingt-sept mille six cent soixante euros (87.660,00 €),

- Au matériel pour dix-sept mille trois cent quarante euros (17.340,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

L2101117

CONSTITUTION

DE SOCIETE



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MLT PERTUZOT

Avis de constitution

Statuts SSP 01.08.2021
FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : MLT PERTUZOT
SIÈGE : 9 rue de Ley - 21200 CHOREY LES BEAUNE

DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 89 460 €

OBJET : L'achat de raisins, moûts ou vins, la prise de récolte en sous-entrepôt, le stockage, l'élevage, la vinification, la commercialisation de produits viticoles, le négoce en gros ou au détail, le commissionnement et le courtage desdits produits et toutes prestations commerciales liées aux activités ci-dessus énoncées.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Romain PERTUZOT, 9 rue de Ley - 21200 CHOREY LES BEAUNE

Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis : Le président.

L2101065



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

QUET'INVEST

Avis de constitution

AVIS Suivant ASSP en date du 26/07/2021, il a été constitué la société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : QUET'INVEST. Siège social : 2 bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY Durée : 99 années. Objet social : Acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de parties desdits immeubles. Capital social : 200 €. Gérants : M. Sébastien CREUSOT, demeurant 4 rue Dietsch - 21000 DIJON, pour une durée illimitée et M. Patrice CANNET, demeurant 2 Bis Place Bossuet - 21000 DIJON, pour une durée illimitée. Clause d'agrément : Les décisions relatives à l'agrément de nouveaux associés sont valablement prises si elles sont adoptées à l'unanimité des associés.

Immatriculation : R.C.S. de DIJON.

L2101079

ABCYSSE

Avis de constitution

DENOMINATION : ABCYSSE.

FORME : SAS.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet principal l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.

SIÈGE SOCIAL : 12 rue de l'Assomption à ORGEUX (21490).

DURÉE : 99 ans.

PRESIDENCE : Yves MAZÔ demeurant à ORGEUX (21490), 12 rue de l'Assomption.

R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2100980

TRIBO PROCESS

Avis de constitution

Par acte SSP du 29/07/2021, il a été constituée une SARL unipersonnelle dénommée : TRIBO PROCESS

SIÈGE : 6 Impasse des Ribolas - 21490 CLENAY.

OBJET : Agence commerciale de tous types de produits, représentation, conditionnement, courtage, centralisation, groupage, négoce. Conseil, communication, développement de toutes techniques de ventes par quelque moyen que ce soit y compris l'image. Achat et vente de toutes marchandises destinées à l'industrie.

DURÉE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 2.000 €.

GERANCE : M. David AGOSTINHO, demeurant 6 impasse des Ribolas - 21490 CLENAY

L2101041



TEAM CCSXP

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Ivan STRIFFLING, notaire à Dijon, en date du 30 juillet 2021, à QUETIGNY (21).

DENOMINATION : TEAM CCSXP.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 10, rue Philibert de la Mare - 21560 Couternon. OBJET : Acquisition, la propriété, l'administration et la location de tous droits et biens immobiliers. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000,00 €. MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000,00 €. CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Cession de parts libre entre associé. Avec agrément dans les autres cas. GERANT : Madame Stéphanie PONARD, demeurant 10, rue Philibert de la Mare - 21560 Couternon. GERANT : Monsieur Xavier PONARD, demeurant 10, rue Philibert de la Mare - 21560 Couternon La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis.

L2101058

SCCV TOUR ELITHIS BORDEAUX

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2021, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCCV TOUR ELITHIS BORDEAUX.

OBJET SOCIAL : Acquisition de tout terrain ou immeuble comprenant droits de construire pour revente immédiate une fois le bien achevé.

SIÈGE SOCIAL : 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 10 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

GERANCE : ELITHIS IMMOBILIER, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, immatriculée sous le n°889 838 710 au R.C.S. de DIJON.

L2101096

NOVI

Aux termes d'un ASSP en date du 17/07/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : NOVI.

OBJET SOCIAL : Acquisition, vente, détention, restauration, mise à disposition, et mise en location de tous immeubles.

SIÈGE SOCIAL : 18, rue Charles le Téméraire - 21000 DIJON

CAPITAL : 2.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

COGERANCE : Madame

VANDENHOVE Bénédicte, demeurant 18, rue Charles le Téméraire - 21000 DIJON et Monsieur VANDENHOVE Jacques, demeurant 18, rue Charles le Téméraire - 21000 DIJON

CLAUSE D'AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints mariés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint marié, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Toute cession entre vifs, comme toute transmission de parts sociales pour cause de décès ou pour cause de fusion, scission ou apport partiel d'actif, modifiant la majorité du capital entre associés, doit être préalablement agréée par la majorité en nombre des associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint marié, les ascendants ou descendants du cédant qu'avec le consentement de la majorité des deux tiers des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Dans le cas où l'agrément des associés est requis le projet de cession est notifié par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société et à chacun des associés.

Immatriculation de la société au

Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2101085

BO M

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/06/21, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.

DENOMINATION : BOM.

SIÈGE : 17 rue Paul Thénard - DIJON (21).

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Achat, vente et distribution de tous objets de décoration intérieure et extérieure, meubles, mobiliers et tous articles s'y rapportant (objets cadeaux, accessoires, articles de mode, produits de beauté, plantes, luminaires ... etc.).

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Nathalie BASSI - 17 rue Paul Thénard - DIJON (21)

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis - Le Président.

L2101103

SCCV ELITHIS MULHOUSE

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2021, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCCV ELITHIS MULHOUSE.

OBJET SOCIAL : Acquisition de tout terrain ou immeuble comprenant droits de construire pour revente immédiate une fois le bien achevé.

SIÈGE SOCIAL : 1C Boulevard de Champagne - 21000 DIJON

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 10 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON

GERANCE : ELITHIS IMMOBILIER, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, immatriculée sous le n°889 838 710 au R.C.S. de DIJON

L2101098

SEIGNEMORTE

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros

Siège social : Rue de Montrivaut - 21310 VIEVIGNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIEVIGNE du 3 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée

DENOMINATION SOCIALE : SEIGNEMORTE

SIÈGE SOCIAL : Rue de Montrivaut, 21310 VIEVIGNE

OBJET SOCIAL : La réalisation des activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers

: La préparation des terres, opération de récolte, semis et plantations, traitement des récoltes, pulvérisation des récoltes, taille des arbres fruitiers et des vignes, lutte contre les animaux nuisibles en relation avec l'agriculture,

Le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental, l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture, la mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GERANCE : Monsieur François SEIGNEMORTE, demeurant Rue Montrivaut - 21310 VIEVIGNE, assure la gérance.

Immatriculation de la société au

Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2101085

GFV DES ADROITS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/08/2021 par Maître Jean-Baptiste DELAVIGNE, Notaire à BAR SUR SEINE (10110) - 9 faubourg de Bourgogne, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GFV DES ADROITS.

Objet social : La propriété d'immeubles et droits immobiliers à destination viticole en faire-valoir indirect.

Siège social : 13 rue du Pont - 21400 GOMMÉVILLE.

Capital : 51.000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON

Co-gérance : Monsieur GILLON Alain, demeurant Ferme de la Fontaine - 21400 POTHIERES et Monsieur GILLON Patrick, demeurant 6 lotissement En Lavaux - 21400 GOMMÉVILLE.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés.

Le notaire.

L2101111



SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ
Notaires à DIJON, 7 bd de Broses
Successeurs de Maître MARION

THIDIN

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, Notaire à DIJON, le 04/08/2021, a été constituée la société civile immobilière dénommée THIDIN

- SIÈGE SOCIAL : MARCILLY SUR TILLE 21120 1 A rue du Cerceau - IS

SUR TILLE - CAPITAL : 1.000,00 €

apports en numéraire - OBJET SOCIAL : Acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers - DURÉE : 99 ans - CESSIONS DE PARTS :

Agrement par la gérance - GERANTS : M. Fabrice JARDIN, agent commercial, et Mme Audrey THIERY, responsable de service, dt tous deux à MARCILLY

SUR TILLE 21120 1 A rue du Cerceau - IS SUR TILLE.

Pour avis. Me Convers.

L2101113

JURA LOCA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GILLY LES CITEAUX du 4 Août 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : JURA LOCA.

SIÈGE : 10 Rue des Cerisiers - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : La détention de titres de sociétés et leur gestion et l'acquisition la vente l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ensembles immobiliers quel que soit leur usage ainsi que de tous droits représentatifs de tels biens immobiliers titres de sociétés, ainsi que l'achat et la revente de tous biens immobiliers marchand de biens et de lotisseur

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou repré-sente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Laurent PONSOT, demeurant Route d'Epenay - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DIRECTEUR GENERAL : Madame Claire PONSOT, demeurant 2 Hameau Les Perrets - 39150 GRANDE RIVIERE CHATEAU.

La Société sera immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2101101

SCCV ELITHIS QUETIGNY

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2021, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCCV ELITHIS QUETIGNY.

OBJET SOCIAL : Acquisition de tout terrain ou immeuble comprenant droits de construire pour revente immédiate une fois le bien achevé.

SIÈGE SOCIAL : 1C Boulevard de Champagne - 21000 DIJON

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 10 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON

GERANCE : ELITHIS IMMOBILIER, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, immatriculée sous le n°889 838 710 au R.C.S. de DIJON

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

ATALIANCE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 04/08/2021, il a été constitué la société ATALIANCE présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS ;
Siège : 45, rue de Talant - 21000 DIJON ; Durée : 99 ans ; Capital : 2.000 € ; Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Le coaching, la formation professionnelle, la formation professionnelle continue, le conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre, les prestations de conseil en matière financière, système d'information et de gestion, le développement personnel et professionnel, la communication interpersonnelle, la communication en entreprise interne et/ou externe, le conseil en relations humaines sur la vie professionnelle et personnelle, le conseil et consulting en organisation, EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers et soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Patrice CAULFUTY, demeurant 45, rue de Talant - 21000 DIJON.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

L2101099

MODIFICATION

DE STATUTS

LEGI CONSEILS
Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ROCHE - CORTOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 299.791 Euros
Siège social :
Ferme de Beauvais
21140 ST EUPHRONE
894 503 671 R.C.S. Dijon

Décisions de l'associée unique du 29.07.2021 :

Augmentation du capital social par voie d'apport en nature d'une valeur de :

Ancienne mention : 100 €.
Nouvelle mention : 299.791 €.
R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2101047

NB CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
7 avenue de l'Opéra
75001 PARIS
887 949 881 R.C.S. Paris

L'AGE du 21 Juin 2021 a décidé de transférer le siège social au 41 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE, à compter du 21 juin 2021 et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Mention au R.C.S. de PARIS pour radiation et au R.C.S. de DIJON pour immatriculation.

Gérant : Monsieur Nicolas BRINDJONC demeurant 41 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE.
L2101064

DU PAIN POUR DEMAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
porté à 100.000 Euros
Siège social :
5 rue Mezzomerico - 21490 BELLEFOND
815 104 484 R.C.S. Dijon

Augmentation du capital

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du

31/03/2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 70.000 € par compensation avec une créance en compte courant d'associé détenue par la SARL CARREMENT BON sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à trente mille Euros (30 000 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000 €).

Pour avis - La Gérance.
L2100804

SAS DOMAINE BRUNET REBOURGEON

Société par actions simplifiée
au capital de 6.200 Euros
Siège social :
10 bis rue Marey - 21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 811 095 207

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 juillet 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

A compter du 31 juillet 2021, le siège social :

- Qui était à : 10 bis rue Marey - 21200 BEAUNE

- Est désormais à : Cour du Vieux Château - 21190 PULIGNY MONTRACHET.

Toutes les autres mentions restent inchangées

La présidente.
L2101114

Notaires

A. NICOLARDOT - JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

MONSIEUR +

SARL au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
37 Rue de Beauregard
21000 DIJON
SIREN 842.964.843 R.C.S. Dijon

Par décision du 02/07/2021 l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée - SAS, à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée - SAS.
PRESIDENT : M. Hubert MOUSSERON dmt à DIJON (21000), 37 rue Beauregard, dont les fonctions de gérant ont pris fin à compter du même jour, a été nommé en qualité de Président de la SAS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés pourront s'effectuer librement. Toutes autres cessions ou transmissions d'actions seront soumises à l'agrément préalable de la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2101102

MAISON LOUIS LATOUR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 3.172.000 €
Siège Social :
18, rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 515 720 076

Par décision du conseil de surveillance en date du 26 mars 2021, Monsieur Stanislas De Warren, né le 15 juillet 1975 et demeurant 39, boulevard Carnot à Dijon (21000), a été nommé membre du Directoire de la SA MAISON LOUIS LATOUR.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2100879

GREEN FOUNDERS

Dénomination sociale : Green Founders
Forme : SAS
Siège social :
5A Rue de la grande fin - 21121 FONTAINE LES DIJON
Capital social : 1.600 Euros
Numéro SIREN : 898 060 090 R.C.S. Dijon

Avis de modification

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19/07/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 20/07/2021 le siège social qui était à 5A rue de la grande fin - 21121 FONTAINE LES DIJON à l'adresse suivante 67 rue des Godrans - 21000 DIJON.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention.
L2100880

PRELUD

L'AGE du 24/06/2021 de la société PRELUD (SAS au capital de 7.622,45 € ayant son siège à La Varenne - 21700 CORGOLOIN, immat 394 252 183 R.C.S. DIJON) a réduit son capital de 5.030,82 € pour le porter à 2.591,63 € par voie de rachat et d'annulation de 330 titres. L'AGM du 02/08/2021 a constaté la réalisation définitive de cette réduction de capital, a modifié les statuts, a pris acte de la démission de Jean-François CHABOSSON de son mandat de président et a nommé Sébastien LALLEMAND (dem 16 Ch. Croix Ponay - 71350 CHARNAY L. CHALON) nouveau Président. ANC. MENT : capital de 7.622,45 €. NOUV. MENT : Capital de 2.591,63 €.

Pour avis.
L2100974

SCM CABINET MEDICAL MARBOTTE

Société civile de moyens
au capital de 152 Euros
Siège social :
50 Avenue Marbotte - 21000 DIJON
397 449 356 R.C.S. Dijon

ASSP du 16/07/2021 : Fin du mandat de gérant de François CHAPRONT au 24 février 2021 (décès). Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2101049

NEXSTEP MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1.700.000 Euros
Siège social :
7-9 place Saint-Bernard
21000 DIJON
801 594 532 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 30 juillet 2021, le Président a constaté la réalisation de l'augmentation du capital de 550.000 € pour le porter à la somme de 2.250.000 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le représentant légal.
L2101051

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUILLY-NATION

Société civile immobilière
au capital de 60 991,50 euros
Siège social : 15 Place Grangier
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 403 410 871

Avis de modification

Par PV du 30/07/21, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 46 Grande Rue - 77630 BARBIZON à compter du 30/07/21. En conséquence, la société qui est immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 403 410 871 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de MELUN. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le capital a été réduit de 48.793,20 € pour le porter à 12.198,30 € par voie de distribution et de remboursement de 4 associés. Cette réduction de capital a été réalisée par voie de diminution du nombre d'actions existantes.

L'article 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : Capital social : 60.991,50 €.

- Nouvelle mention : Capital social : 12.198,30 €.

Il a également été pris acte de la démission de M. Jean-Jacques MAUCHAMP en qualité de gérant à compter du 30/07/21 et décidé de le remplacer par M. Pascal PIERREY, né le 11/03/59 à DIJON (21), pour une durée indéterminée à compter du 30/07/21.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON et de MELUN.

Pour avis, le Gérant.
L2101052

LES ATELIERS POMME D'AMOUR

SASU au capital de 1.300 Euros .
25 Rue de Talant 21000 DIJON - 889 100 392 R.C.S. DIJON :
AGE du 30/07/2021, transfert du social au 8 rue de la Butte Chaumont - 21240 TALANT et modification des statuts.
L2101060

MF

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.449.550,00 Euros
Siège social :
6 rue Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
424 718 658 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2020 : Les mandats des cabinets AGM AUDIT LEGAL et ECA, co-commissaires aux comptes titulaires et de Monsieur Jérôme BURRIER, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints suite à l'application de la loi Pacte, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance
L2101086

VET EXCELLENCE PARTNERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 13.647.965,00 Euros
Siège social :
20 rue de la Brot
21000 DIJON
823 486 725 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2020 : Cabinet ECA, situé à DIJON (Côte d'Or), 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy, immatriculé au R.C.S. DIJON 300 465 093, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six (6) exercices, dans le cadre de l'audit légal.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2101088

CDN

Société civile
au capital de 369.800 euros
Siège social :
12 rue de la Charme - 21370 PRENOIS
804 751 295 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 16 juillet 2021, les associés ont décidé de réduire le capital social de 12.100 €, lequel est passé de 369.800 € à 357.700 €.

Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Par décision unanime du 16 juillet 2021, les associés ont décidé de transformer la société civile en société par actions simplifiée, sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 16 juillet 2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : Le capital social est fixé à 357.700 €. Il est divisé en 35.770 actions, de 10 € chacune entièrement libérées.

Forme :

- Ancienne mention : Société civile.

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :

- Anciennement mentions : Gérants : Monsieur Nicolas ISNARD, demeurant 12 rue de la Charme à 21370 Prenois et Monsieur David LE COMTE, demeurant 12 allée des fauvelles 21121 Fontaine les Dijon.

- Nouvelles mentions : Président :

Monsieur Nicolas ISNARD, demeurant 12 rue de la Charme à 21370 Prenois,

Directeur général : Monsieur David LE COMTE, demeurant 12 allée des fauvelles 21121 Fontaine les Dijon.

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés,

qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 60 % des voix requises pour les décisions extraordinaires.

Par décision unanime du 16 juillet 2021, les associés ont décidé de remplacer la dénomination sociale de la société « CDN » par la dénomination sociale suivante : « CHARME COLLECTION ».

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 27 juillet 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de 89.430 euros.

Le capital social passe de 357.700 euros à 447.130 euros. Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2101066

ALDI BEAUNE

SARL
au capital de 10.199.000 Euros
Siège social :
1, rue Lavoisier
ZAC de la Porte de Beaune
21200 BEAUNE
444 329 346 R.C.S. Dijon

Le 21/07/2021, l'associée unique : - a pris acte de la démission de Mme Marie-Laure SAMYN de ses fonctions de gérant de la société à effet au 31/07/2021 ; - a nommé M. Vincent BERNARD, demeurant 53, Chemin des Quarts - 74370 VILLAZ en qualité de gérant de la société à effet au 31/07/2021.
L2101067

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES

PAR MAIL EN FORMAT WORD

**annoncelegale.jdp
@forumeco.com**

POURSUITE

D'ACTIVITE

PRINCE JOAN

S.A.R.L. au capital de 5.000 Euros
Siège social :
6 route de Semur
21500 CREPAND
R.C.S. : Dijon 879 667 251

L'associé unique, en date du 30/06/2021, statuant conformément à l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.

Pour avis.
L2100783

Lexan Avocats

Société d'avocats
ZIRST II
55 rue Blaise Pascal - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

OCI 21

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 Euros
Siège social :
Ecoparc Dijon Bourgogne
310 rue Frédéric Lescurie
21850 SAINT APOLLINAIRE
480 307 966 R.C.S. Dijon

Décisions de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2021 :

Décision de non-dissolution anticipée de la société en application des dispositions des articles L. 225-248 et L. 227-1 du code de commerce, suite à la constatation de la perte de la moitié du capital social.

Pour avis, le Président.
L2101050

SARL COLAS YOANN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 Euros
Siège social :
3 Place de la Mairie
21700 VILLERS LA FAYE
R.C.S. Dijon 828 982 751

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Juillet 2021, il résulte que : - L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.
L2101059

DISSOLUTION

DE SOCIETE

ELITHIS INGENIERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1C boulevard de Champagne
21000 DIJON
687 350 504 R.C.S. Dijon

Suivant déclaration en date du 3 août 2021, l'associé unique, la société : ELITHIS SOLUTIONS, so-ciété par actions simplifiée à associé unique, 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, 444 782 015 R.C.S. DIJON a décidé de dissoudre la société ELITHIS INGENIERIE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société ELITHIS INGENIERIE à la société ELITHIS SOLUTIONS.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission uni-verselle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la dis-paration de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S. de Dijon.

L'associé unique.
L2101107

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

ELEGANCE CARS

SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
19 Rue des pégnys - 21300
CHENOVE
Immatriculée R.C.S. de DIJON
N°795.042.167 RM 21

Par AGE du 14/02/2014, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 14/02/2014. M. GAMEL Mickael demeurant rue des pégnys - 21300 CHENOVE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Immatriculée R.C.S. de DIJON.
L2101039

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA VIEILLE CURE

SCI au capital de 45.795,68 Euros
SIÈGE SOCIAL : 10 place de l'Eglise
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
SIREN 383.406.535 R.C.S. Dijon

Avis est donné qu'en date du 07/05/2021, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires ;

- Nommé comme liquidateur M. Yves GORGES dmt à DIJON (21000), 13 rue Petitot, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (21000), 13 rue Petitot, adresse où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2101104

IDEES CRE@

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : Centre commercial
toison d'or
local 123 allée des Argonautes
21000 DIJON
448 167 429 R.C.S. Dijon

Par décision du 16 juillet 2021, la société JAPAP, société par actions simplifiée au capital de

370.000 €, dont le siège social est 6 rue Guy de Rochefort - 21121 FONTAINE-LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 471 686 R.C.S. DIJON-21000 a, en sa qualité d'associée unique de la société IDEES CRE@, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société IDEES CRE@ au profit de la société JAPAP, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La Gérance.

L2100821

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
VENDREDI 12 HEURES

annoncelegale.jdp@forumeco.com

BENEFICIENCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1C boulevard de Champagne
21000 DIJON
519 946 008 R.C.S. Dijon

Suivant déclaration en date du 3 août 2021, l'associé unique, la société : ELITHIS SOLUTIONS, société par actions simplifiée à associé unique, 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, 444 782 015 R.C.S. DIJON a décidé de dissoudre la société BENEFICIENCE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société BENEFICIENCE à la société ELITHIS SOLUTIONS.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la dis-parition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de DIJON.

L'associé unique.

L2101106

ODAXIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1C boulevard de Champagne
21000 DIJON
519 701 536 R.C.S. Dijon

Suivant déclaration en date du 3 août 2021, l'associé unique, la société : ELITHIS SOLUTIONS, société par actions simplifiée à associé unique, 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, 444 782 015 R.C.S. DIJON a décidé de dissoudre la société ODAXIA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société ODAXIA à la société ELITHIS SOLUTIONS.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la dis-parition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Dijon.

L'associé unique.

L2101108

QUINTELLIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1C boulevard de Champagne,
CLAIRE GAUTHEY
21000 DIJON
521 673 400 R.C.S. Dijon

Suivant déclaration en date du 3 août 2021, l'associé unique, la société : ELITHIS SOLUTIONS, société par actions simplifiée à associé unique, 1C boulevard de Champagne - 21000 DIJON, 444 782 015 R.C.S. DIJON a décidé de dissoudre la société QUINTELLIA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société QUINTELLIA à la société ELITHIS SOLUTIONS.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de DIJON.

L'associé unique.

L2101109

G.C.T.O.

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 Euros
Siège social :
Centre commercial de la Toison d'Or
123 allée des Argonautes
Local 123 - 21000 DIJON
530 016 419 R.C.S. Dijon

Par décision du 16 juillet 2021, la société JAPAP, société par actions simplifiée au capital de 370.000 €, dont le siège social est 6 rue Guy de Rochefort - 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 471 686 R.C.S. DIJON-21000 a, en sa qualité d'associée unique de la société G.C.T.O., décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société G.C.T.O. au profit de la société JAPAP, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2100820

C.C.B.C.T.O.

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Centre commercial de la Toison D'or
Local 123, allée des Argonautes
21000 DIJON
533 462 313 R.C.S. Dijon

Par décision du 16 juillet 2021, la société JAPAP, société par actions simplifiée au capital de 370.000 €, dont le siège social est 6 rue Guy de Rochefort - 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 533 471 686, a, en sa qualité d'associée unique de la société C.C.B.C.T.O., décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société C.C.B.C.T.O. au profit de la société JAPAP, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La Gérance.

L2100823

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MADE IN LES ATELIERS

SAS au capital de 3.000 Euros
Siège social :
2 route de St Euphrône, Hameau de Villenotte
21140 VILLARS ET VILLENOTTE
R.C.S. Dijon 834 702 144

Par décision assemblée générale extraordinaire du 4/08/2021 il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation; De donner quitus au liquidateur, M DUBOIS LAURENT demeurant 40 rue de la Judée - 49260 SAINT CYR EN BOURG pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 4/08/2021. Radiation au R.C.S. de DIJON.
L2101129

CKF CENTRE DE KINÉSITHÉRAPIE FAUCONNET

SELARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
73 rue général Fauconnet
21000 DIJON
849 111 141 R.C.S. de Dijon

En date du 31/07/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Nicolas PERAL demeurant 6 impasse Montureaux, 21380 ASNIERES LES DIJON, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/07/2021

Radiation du R.C.S. de DIJON.
L2101061

LEGI SOCIÉTÉ D'AVOCATS CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCP D'INFIRMIERS ROUX-JOLIBOIS-PENKALLA-HAVET-COLARD

Société civile professionnelle en liquidation
au capital de 11.374,29 Euros
Siège social :
14 rue de Verdun
21470 BRAZEY EN PLAINE
382 328 284 R.C.S. Dijon

L'AG réunie le 15/09/2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Séverine JOLIBOIS, 14 Chemin du champ BERTHAUD - 21110 THOREY EN PLAINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON. Radiation au R.C.S. de DIJON.
L2101092

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA VIEILLE CURE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 45.795,68 Euros
Siège social :
10 place de l'église
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
SIREN 383.406.535 R.C.S. Dijon

Avis est donné qu'en date du 07/05/2021, l'assemblée générale, réunie à DIJON (21000),

13 rue Petitot, a : — Approuvé les comptes définitifs de liquidation ;

— Donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur à M. Yves GORGES, dmt à DIJON, 13 rue Petitot ;

— Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2101110

CLOTURE POUR INSUFFISANCE

Par jugement en date du 21.07.2021, le tribunal de commerce de BESANÇON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

INSTITUT MARINE SARL
14, rue Luc Breton - 25000 Besançon.
R.C.S. de BESANÇON : 341 240 174 - Etablis. secondaire à Dijon : 2015 B 847.
L2101069

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Messieurs les créanciers de la procédure de LJ de :

FONCIERE FRANCOIS BRUGERE SARL

17, rue Pasteur - 21000 DIJON.
R.C.S. Dijon 310 416 078. Sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 30/07/2021 Par Maître SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, établi conformément aux dispositions de l'article R 643-6 du code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article R 643-11 du code de commerce, la contestation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au bulletin officiel des annonces commerciales et civiles (bodacc), par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON.
L2101100

CHANGEMENT DE

REGIME

MATRIMONIAL



Etude de Maître Julien BONICHOT

Notaire à BEAUNE (Côte d'Or)
66 rue du Faubourg Saint Nicolas

EPOUX GRAPPIN

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, CRPCEN 21090, le 3 août 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR :
Monsieur Jean-Marc René GRAPPIN, retraité, et Madame Marie-Joséphine Elisabeth

MOREY, artiste peintre, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 373 rue de Combertault.

Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 23 septembre 1955,
Madame est née à BEAUNE (21200) le 9 février 1963.

Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 29 août 1990 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean Louis LAMOUR, notaire à BEAUNE, le 18 juillet 1990.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2101091

TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR

1,50 € seulement

AVIS

ADMINISTRATIF

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE PRESERVATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE - BUREAU CHASSE-FORET

Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2021 - 2027

En application des articles L123-19, R123-46-1 et D123-46-2 du code de l'environnement, le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) élaboré par la fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or pour la période 2021 - 2027 sera mis à la disposition du public à partir du 23 août 2021 jusqu'au 21 septembre 2021 inclus.

Les éléments mis en ligne lors de la participation du public sont les suivants :

- projet de SDGC ;
- rapport environnemental contenant également l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ;
- Avis du Parc National de Forêts ;
- Avis du Parc Naturel Régional du Morvan ;

- Note de synthèse élaborée par la fédération départementale des chasseurs en réponse aux différents avis.

Ces documents seront consultables sur le site internet des services de l'État en Côte d'Or à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubrique Politiques publiques / Environnement / Chasse / Gestion / Schéma départemental de gestion cynégétique) pendant la période indiquée ci-dessus.

Ces documents pourront être également consultés sur support papier uniquement sur demande expresse adressée au plus tard avant le 15 septembre 2021 à 17 heures, soit par courrier à l'adresse suivante

ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, soit par courrier, à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or - Service Préservation et Aménagement de l'Espace - Bureau Chasse-Forêt à la date et l'heure fixées par la personne référente à la DDT. Un registre sera mis à disposition pour consigner les observations éventuelles.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur la boîte institutionnelle ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

A l'issue de la période de participation, un bilan des observations sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte d'Or à l'adresse sus-indiquée.
L2101105

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

03.80.68.25.55

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



CHAMPAGNE
BOURGOGNE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE- BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 TROYES - 775 718 216 R.C.S. Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 301,96 €.

Il assure un rendement de 11,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2020, en intégrant les versements des dividendes de 3,70 € en décembre 2020 et de 3,02 euros en avril 2021.

Le conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 30 juillet 2021 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2021.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'autorité des marchés financiers. Il prendra effet à compter du 2 août 2021 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le conseil d'administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2021.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.
L2101063

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MASILI MARIE décédée le 13/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218074714/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2101046

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme BELOT Monique décédée le 07/10/2018 à MONTBARD (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218044492/JG.
L2101054

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MASILI MARIE décédée le 13/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218074714/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2101055

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme VOISIN Veuve LAGRANGE Denise Marie Pierrette décédée le 25/06/2019 à ATHEE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218065965/JG.
L2101056

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme AMIOT RENEE décédée le 01/03/2018 à ARNAY LE DUC (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218058370/DS.
L2101073

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme SOGNY divorcée CAITUCOLI Line Renée Marie décédée le 14/04/2020 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218063364/DS.
L2101074

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme COGNARD Elise Mauricette décédée le 12/05/2020 à DIJON (89) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218064359/DS.
L2101075

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme AUQUIERE div BOQUET RENEE décédée le 21/04/2017 à BEAUNE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218058455/DS.
L2101076

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme POZZI veuve RONDOT SIMONE décédée le 16/05/2019 à AUXONNE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218057713/DS.
L2101077

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. DESSAIR JEAN-PAUL décédé le 12/02/2019 à QUETIGNY (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218056256/DS.
L2101078

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme DIDIER Anne-Marie décédée le 21/09/2016 à SAULIEU (21) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218032192/FH.
L2101119

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



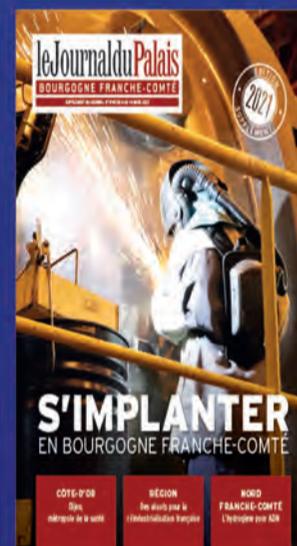
L'HEBDO

De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE

Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS

Focus sur des thématiques fortes



Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

..... B. P.

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité :

Signature ou cachet * :

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES PAR MAIL EN FORMAT WORD
annoncelegale.jdp@forumeco.com

Société. L'enquête de l'Ifop, réalisée pour Caroom, met en évidence le climat de défiance éprouvé par la clientèle féminine lorsqu'elle franchit la porte d'un atelier de réparation automobile.

Réparation auto : les femmes n'ont pas confiance



Le sujet est brûlant. Au point d'allumer des incendies et de susciter des débats sans fin. Le sujet en question : les relations compliquées entre les femmes et les garagistes. Une enquête commandée à l'Ifop par Caroom, le comparateur de prix des voitures neuves, remet le sujet sur le devant de la scène. Avec des résultats édifiants qui montrent l'étendue du problème. D'autant plus qu'au fil du temps, les femmes sont devenues les conductrices principales au sein du foyer. Cela devrait inciter l'ensemble des acteurs de la réparation automobile à se pencher sur la question pour tenter d'améliorer les choses. Il y a du boulot ! Ce sont ainsi 76% des femmes interrogées qui estiment que les garagistes les jugent « forcément nulles en mécanique » et ressentent une certaine forme de mépris lorsqu'elles s'adressent à un atelier mécanique pour exposer un problème. Pire encore, 75 % d'entre elles jugent qu'elles sont des « clientes qu'on peut facilement arnaquer ». Un seuil porté à 89 % pour les conductrices principales d'un foyer. Avec un lien direct entre l'impression d'être prise pour des idiots et la facilité de les duper aisément : « si mon garagiste pense que je suis nulle, il ne va pas hésiter à me facturer des réparations ou des changements de pièces qui ne se justifient pas forcément. » La déduction est sans appel. De plus, le fossé ne cesse de se creuser avec une situation dégradée

au fil du temps : ce sentiment est en hausse de 18 % par rapport à un sondage datant de 2008. Par ailleurs, 72 % des automobilistes femmes interrogées pensent qu'elles sont considérées différemment selon qu'elles se rendent seule dans un garage ou accompagnées par un homme. « Pas dans le bon sens », précise un commentaire de ce sondage. C'est le cas également de 69 % des conductrices principales d'un foyer. Avec un élément à charge mis en avant : lorsqu'un couple homme-femme se rend ensemble dans un garage : c'est à l'homme que les professionnels de l'automobile s'adressent en priorité. Préjugés et stéréotypes dominent encore et toujours dans le secteur.

UNE MARGE DE PROGRÈS IMMENSE

Cette impression d'être renvoyées à leurs supposées insuffisances en matière de mécanique déborde largement du sujet puisque 63 % des conductrices principales sont persuadées que les garagistes les considèrent comme de mauvaises conductrices. Les choses n'évoluent pas dans le bon sens sur ce point précis : en 2008, elles étaient seulement 37 % à avoir ce sentiment.

Ce point de vue est démenti par les statistiques qui mettent en avant la faible proportion de femmes dont la responsabilité est engagée dans les accidents routiers. Une réalité prise en considération dans les réponses

faites à l'enquête de l'Ifop : 28 % de l'ensemble des français estiment que les femmes conduisent plutôt mieux que les hommes. Si 38 % des femmes en sont convaincues, c'est le cas de seulement 17 % des hommes. Pour la majorité des sondés, pas de différence significative entre les unes et les autres.

Cette étude met en évidence l'importance de la défiance ressentie par les femmes lorsqu'elles doivent pousser la porte d'un atelier mécanique. Réalité ou simple impression ? Peu importe. On aurait tort de balayer le sujet en pointant le climat de victimisation généralisé qui irrigue notre époque. Il

appartient à l'ensemble des professionnels de l'automobile - un univers où les femmes sont encore largement sous représentées, ce qui peut expliquer ce climat - de s'emparer du sujet et de trouver des solutions pour améliorer les choses. Certains garagistes ont déjà pris en compte le sujet. Mais la marge

de progrès reste immense. Dans un monde où la place des femmes ne cesse d'évoluer de façon positive, la réparation automobile ne peut rester à l'écart. L'enjeu est capital. La confiance ne se décrète pas mais se construit pas à pas.

DOMINIQUE MARÉE

Sécurité. Les différents types de dos d'âne urbains destinés à casser la vitesse trop élevée des voitures sont sans cesse plus nombreux. On en compterait plus de 450.000 en France.

Ralentisseurs : dangereux et source de nuisances

De nombreuses voitures roulent trop vite en ville et dans les traversées de villages. Personne n'en disconvient. Le problème est réel et appelle des solutions pour ralentir ceux qui ne respectent pas les limitations et mettent en danger les plus vulnérables, cyclistes et piétons en particulier. Mais la solution adoptée par de nombreuses communes ressemble à un pis-aller avec une liste d'inconvénients plus longue que celle des bénéfices espérés. Le problème est d'autant plus sérieux que les dos d'âne et « coussins berlinois » en particulier, sont chaque année plus nombreux. On en compterait plus de 450.000 à l'échelon national. La Ligue de défense des conducteurs a relevé des situations édifiantes dans de nombreuses communes. Jusqu'à 21 en 2,4 kilomètres sur l'ancienne route d'Annecy en Savoie. Des chiffres qui donnent une idée de l'ampleur du problème. Car problèmes il y a. Au pluriel. La question est d'autant plus

préoccupante que bon nombre de ces ralentisseurs ont été installés n'importe comment et ne respectent pas les normes édictées en la matière concernant la zone de leur implantation, leur hauteur limitée à 10 centimètres, etc... Le plus évident : le risque d'accident qu'ils peuvent générer. Pour les automobilistes distraits qui ne les aperçoivent qu'au dernier moment, ceux choisissent de les ignorer et plus encore pour les motards qui risquent la chute. Des conséquences négligées et pour lesquelles on ne dispose pas d'informations fiables. La Ligue de défense des conducteurs a mis en évidence récemment les nuisances environnementales générées par ces obstacles urbains : émissions supplémentaires de CO2, surconsommation de carburant, bruit... De multiples points négatifs confirmés par une étude commandée par la Ligue. Les résultats sont édifiants. La surconsommation ? Elle varie de 10,5 % à 28 % selon qu'on

conduit une Clio ou un SUV 3008, que le dos d'âne respecte les règles légales d'installation ou s'en affranchit. Il en résulte des émissions de CO2 en forte augmentation, notamment pour les ralentisseurs illégaux qui entraînent un supplément de CO2 de 15 % par rapport à ceux respectant la réglementation. Décélération avant l'obstacle, ré-accélération ensuite : cela n'a pas seulement pour effet d'entraîner une consommation supplémentaire mais aussi d'augmenter les nuisances sonores : deux ou trois décibels qui provoquent le doublement du bruit. Et quand les sous-bassements frottent, ce qui est fréquent, les oreilles souffrent encore davantage.

La Ligue de défense des conducteurs a décidé d'agir juridiquement contre ces obstacles illégaux pour demander leur éradication. Un travail titanesque dont les résultats semblent pour le moins incertains.

D.M.

Un été en France

Sur la route du nougat

Le nougat de Montélimar connaît une notoriété au-delà des frontières. Comment cette confiserie, assez simple de prime abord, a-t-elle pu susciter l'engouement des Français et gagner les palais étrangers ? L'emplacement géographique, un savoir-faire particulier, un Président français d'origine montilienne et fan de nougat, et une stratégie de groupe de l'ensemble des nougatiers encore présents forgent l'histoire de cette douceur connue depuis le Moyen-Âge.



Le mot nougat trouve son origine chez les Phéniciens : Nux Gatum (littéralement gâteau aux noix). Ces commerçants hors pairs ont propagé leur spécialité jusque sur le pourtour méditerranéen, et notamment à Marseille. La noix se faisant rare voire inexistante à Marseille et alentours, celle-ci fut remplacée par l'amande, de culture facile à l'époque. C'est à partir du Moyen Âge que le nougat de Marseille - à base d'amandes, de miel et de blancs d'œufs - connaît ses premiers succès au point d'être fabriqué par les confiseurs dans toute la Provence, jusque Montélimar.

MONTÉLIMAR, INDISSOCIABLE DU NOUGAT

Mais c'est à Montélimar que la fabrication du nougat sera florissante pour deux raisons principales : la culture de l'amande et le Mistral. Le vent Mistral ou du nord, particulièrement puissant dans cette partie de la vallée du Rhône, fait baisser l'hygrométrie laquelle a un impact sur la cristallisation du nougat. « *Le miel est un grand capteur d'eau. Si l'atmosphère est trop humide, le nougat n'aura pas la consistance désirée* », explique Marie-Claude Stoffel, présidente du Groupement d'intérêt économique InterNougat qui rassemble les 13 nougatiers* de Montélimar encore en activité.

C'est encore de Montélimar que le



Le Nougat de Montélimar suit une recette simple mais rigoureuse : amandes et/ou pistaches, blancs d'œuf, miel, vanille naturelle.

Président de la République Française Emile Loubet (1899-1906) était originaire. Il fut le meilleur ambassadeur de cette confiserie dont il était fêru puisqu'il en distribuait partout où il

allait, ainsi qu'à tous les chefs d'État en visite.

C'est encore à Montélimar que les locomotives de la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille rechargeaient le charbon et l'eau au 19e siècle. Les vendeuses des confiseurs de la ville proposaient un assortiment de nougats et autres confiseries pour faire patienter les voyageurs en douceur.

Enfin, c'est à Montélimar que les premiers vacanciers post-guerre empruntant la Route Bleue (la RN7) s'arrêtaient, soit volontairement pour faire le plein de carburant, soit involontairement prisonniers des bouchons qui, déjà, faisaient la réputation de cette partie de la vallée du Rhône. Dans les années 1950, ils étaient une centaine d'artisans fabricants de nougat sur la place montilienne, l'activité

était foisonnante. Aujourd'hui ils ne sont plus que 13.

ON THE ROAD AGAIN

Comment expliquer un tel déclin de l'activité ? « *C'est la construction de l'autoroute A7 dans les années 1970 qui a décimé les nougatiers, pour la plupart artisans confiseurs. Pierre Chabert, l'un des plus gros fabricants du coin, s'est alors mobilisé pour créer une société destinée à défendre les intérêts des nougatiers et plaider leur cause*

l'A7 Montélimar, la plus grande d'Europe (35 hectares) est aussi la plus fréquentée de France et arrive en deuxième position en Europe. Les ventes estimées avec ces nouvelles boutiques, ouvertes au printemps dernier, devraient doubler par rapport à 2019 (240.000 kilogrammes contre 120.000 kilogrammes, dont 80 % de nougat). Quant au chiffre d'affaires (trois à quatre millions d'euros avec les anciennes boutiques), il devrait lui aussi suivre la même tendance...



La boutique de l'aire de l'A7 Montélimar-Est est plus grande que celle de l'aire ouest car les vacanciers ont tendance à acheter leurs souvenirs sur la route du retour.

« *L'histoire du nougat est intrinsèquement liée au transport et à l'émotion positive concrétisée par l'achat-souvenir d'un paquet de nougat de Montélimar qui rappelle la route des vacances* », concluait Marie-Claude Stoffel.

PAR CORINNE LEGROS,
L'ÉCHO DRÔME-ARDÈCHE.
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

♦ Treize nougatiers et 14 marques : Arnaud Soubeyran, Charbert & Guillot, La Compagnie d'Ancône, Escobar, Le Chaudron d'Or, Diane de Poytiers, Douce France, Le Gavial, La Ruche d'Or, Au rucher de Provence, Les Ruches Montiliennes, Suprem'Nougat, Les Trois Abeilles, Le Val Roubion.

Le nougat de Montélimar

Le Nougat de Montélimar, à la différence des autres nougats, a un code des usages très précis et rigoureux. Il est composé à 28 % d'amandes et 2 % de pistaches au minimum, ou 30 % d'amandes au minimum. À cela s'ajoutent du sucre, du blanc d'œuf et de la vanille naturelle.

Enfin, les nougats de Montélimar contiennent 19 % de miel au minimum, lesquels doivent compter pour 25 % des matières sucrantes. Les miels peuvent varier en fonction de leur origine, de la période de l'année, et des goûts que le fabricant veut donner à son nougat.

Éric Trappier. De passage à Lyon, le nouveau président de l'Union des industries et métiers et de la métallurgie (UIMM), qui succède à Philippe Darmayan, appelle ses troupes à l'optimisme sans relâcher les efforts pour autant, face à une économie mondiale bousculée par la covid, à laquelle, en tant que patron de Dassault Aviation, il est lui-même confrontée.

« Il est nécessaire que la France reste une puissance industrielle »



Résos Hebdo Éco. Certes la crise sanitaire n'est pas terminée et la métallurgie rassemble une très grande diversité d'entreprises, mais globalement comment se porte-t-elle aujourd'hui?

♦ **Éric Trappier.** Elle va plutôt bien. L'activité redémarque fortement dans quasiment toutes les filières. Et même celles qui nous inquiétaient tout particulièrement, à commencer par l'automobile et l'aéronautique, semblent sur la bonne voie. La première doit cependant gérer un problème d'approvisionnement en composants électroniques, qui bride un peu la production. Elle doit aussi composer avec la transition environnementale. On ne passe pas d'un moteur thermique à un moteur électrique en un claquement de doigts et cela inquiète naturellement une partie de nos adhérents, qui sont majoritairement des sociétés investies dans le moteur thermique.

♦ **Le cas de la filière aéronautique, que vous connaissez parfaitement, est encore différent ?**

♦ La filière aéronautique a en effet été lourdement touchée par cette crise, avec une chute de son activité de l'ordre de 30 à 40 %. Le coup est rude, mais nous avons quelques signaux de reprise. C'est notamment le cas pour les A320 dans la famille Airbus, pour les business Jet de Dassault Aviation... J'ajoute que l'aviation militaire s'est plutôt bien portée pendant cette période. Pour toutes ces raisons, j'ai tendance à penser que nous avons laissé derrière nous la période la plus complexe.

♦ **L'horizon s'est donc dégagé ?**

♦ Oui, mais il faut rester prudent. La très forte demande qui s'exerce sur les matériaux en raison de la reprise, notamment aux États-Unis, mais aussi sur les composants électroniques, constitue un sujet de préoccupation. La question de l'emploi est un autre point sur lequel nous devons rester attentifs. C'est un paradoxe : nous manquons de bras pour travailler dans nos entreprises, alors que la France compte encore 2,5 millions de chômeurs.

♦ **Le manque d'attractivité de l'industrie vous inquiète ?**

♦ Il m'interpelle en tout cas.

Nous avons un gros travail d'information à réaliser en direction des jeunes, des parents et des enseignants. Il est incompréhensible que, pour le plus grand nombre, ils pensent encore les métiers de l'industrie réservés aux élèves en échec. Ce n'est pas le cas. Il y a de formidables parcours à réaliser dans l'industrie. Et pour s'engager dans cette voie, l'apprentissage et l'alternance sont des véhicules essentiels. L'UIMM est depuis très longtemps mobilisée sur la formation.



En 2013, Éric Trappier devient le plus jeune PDG de l'histoire de Dassault Aviation

Le centre de formation que j'ai visité ce matin dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon symbolise la démarche que nous portons pour accompagner la mutation de nos métiers. Je rappelle que plus de 90 % des jeunes qui passent par-là auront un emploi en sortant de formation ; ce n'est pas anodin.

Inflation, difficultés de recrutement, des sujets d'inquiétude pour les entreprises, auxquels s'ajoutera à un moment donné celui du remboursement des aides gouvernementales. N'est-ce pas le principal défi qui les attend ?

Il faut en effet être vigilant. Le "quoi qu'il en coûte" a été salvateur au plus fort de la crise, mais il est logique de revenir

« On ne passe pas d'un moteur thermique à un moteur électrique en un claquement de doigts ».

maintenant à des aides plus ciblées. Pour le moment, le remboursement des PGE a été étalé et c'est une très bonne chose. Mais plusieurs facteurs de tension vont se conjuguer à l'avenir. Les remboursements des PGE tout d'abord. Mais aussi les investissements que beaucoup d'entreprises ont engagé, notamment dans le numérique, en bénéficiant des programmes de modernisation mis en place par l'État, mais aussi en les autofinçant en partie. Enfin, la reprise qui s'exerce et

qu'il va falloir financer également. Car c'est au moment où la production redémarre qu'il y a un besoin de fonds de roulement. Ceci étant dit, il faut vraiment prendre cette sortie de crise comme une opportunité et s'adosser sur cet élan pour faire rebondir l'industrie.

♦ **Justement quelles sont les clés pour favoriser ce rebond industriel ?**

♦ Nous pouvons avoir une industrie forte grâce à l'innovation. Notre tissu industriel est dense, innovant et propose des produits à forte valeur ajoutée. C'est vrai dans l'automobile, dans l'aéronautique... C'est pour cela qu'il est essentiel de conserver des aides en faveur de l'innovation dans certains secteurs. De la même manière, si nous voulons que la production suive, il faudra aussi des aides à l'investissement. Sur tous ces points, l'UIMM, en collaboration avec France Industrie et le Medef, fera des propositions. Une année électorale se profile en 2022 et les différents candidats devront se positionner sur le futur en matière de compétitivité, de fiscalité, de charges sociales, d'aides à l'investissement...

♦ **Certains parlent d'un nouveau plan de relance; vous semble-t-il nécessaire ?**

♦ Nous sommes à la fin du "quoi qu'il en coûte", qui a généré une grosse dette, mais je crois qu'il fallait le faire pour éviter que nos entreprises perdent des compétences. En fait c'est presque un plan de sauvetage qui a été mis en place, même si le mot n'a pas été utilisé. Demain, il faudra continuer à accorder

des aides, qu'elles s'appellent plan de relance ou pas, mais de manière plus ciblée. Par exemple pour prolonger la transformation numérique de nos entreprises, ou bien pour favoriser la transition énergétique, qui constitue un énorme défi, car il va falloir accompagner la décarbonation de notre industrie, qui est préconisée pour arriver à tenir les ambitions de la stratégie bas carbone française ou du green deal européen.

♦ **C'est d'ailleurs l'un des programmes majeurs du plan d'investissement d'avenir. Que vous inspire ce PIA ?**

♦ Sa mise en place a été une très bonne initiative, mais il a été construit avant la crise. Il doit donc évoluer pour faire face à la période post-crise. Il faut notamment l'améliorer et le simplifier. Trop de règles compliquées, trop de contraintes administratives empêchent les entreprises de s'en saisir. Notamment les PME. C'est un sujet central et l'UIMM jouera son

1983

Diplôme d'ingénieur Télécom Sud Paris.

1984

Rejoint Dassault Aviation, dont il devient le plus jeune Pdg 29 ans plus tard.

2017

Élu président Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (Gifas).

2021

Élu président de l'UIMM.

rôle, pour s'assurer qu'elles sont en mesure d'accéder facilement à ces programmes, que ce soit au sein des filières ou en direct. Il doit en aller de même pour la numérisation. L'industrie 4.0 va coûter cher, mais il faut absolument s'engager dans cette voie. Enfin, quoi qu'en disent certains, il faut absolument préserver le Crédit d'Impôt Recherche.

♦ **En cas de rebond de la crise sanitaire, que certaines annoncent pour septembre, faudra-t-il en arriver à la vaccination obligatoire pour que l'économie nationale ne manque pas la reprise ?**

♦ L'éventualité d'une nouvelle vague épidémique nous inquiète en effet. Ceci étant dit, la France est en train de beaucoup vacciner et c'est une bonne nouvelle. Pour le reste, ce n'est pas à nous mais au gouvernement de décider s'il faut ou non, obliger les gens à se vacciner. Pour ma part, j'encourage fortement ceux qui ne le sont pas encore à le faire. C'est que nos entreprises pourront retrouver leurs clients et leurs sous-traitants un peu partout dans le monde.

♦ **La "relocalisation" est devenu le maître mot du discours politique depuis quelques années; est-ce aussi votre priorité ?**

♦ Je suis de ceux qui pensent que l'on doit aider en premier lieu ceux qui sont déjà "localisés". Ceux qui ont investi en France depuis des décennies, ceux qui croient à la production française, ceux qui sont fidèles à ce pays. Ensuite, il faut bien entendu favoriser la relocalisation de l'innovation et de la production. Mais relocaliser des secteurs dits stratégiques dans le cadre d'une politique industrielle décidée par l'État n'a de sens que si c'est durable. Et surtout, j'insiste, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de ceux qui sont déjà en France et qui se battent tous les jours dans une compétition mondiale pour prolonger leur développement et poursuivre leurs investissements.

♦ **Pour que la France reste une grande puissance industrielle? L'est-elle encore d'ailleurs ?**

♦ Je vais vous répondre d'une façon détournée, en affirmant qu'il est nécessaire que la France reste une puissance industrielle. Notre pays ne peut pas être simplement celui du tourisme. La France ne se conçoit pas sans industrie. De l'aéronautique à l'automobile, en passant par le nucléaire, le ferroviaire et la santé, nous avons des fleurons mondiaux. Il serait totalement absurde de croire que le déclin de l'industrie est inéluctable. Il faut absolument renverser la vapeur et pour cela l'industrie doit être une priorité nationale.

PROPOS RECUEILLIS
PAR JACQUES DONNAY,
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEB-
DOMAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com